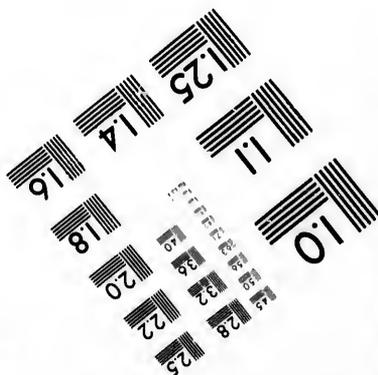
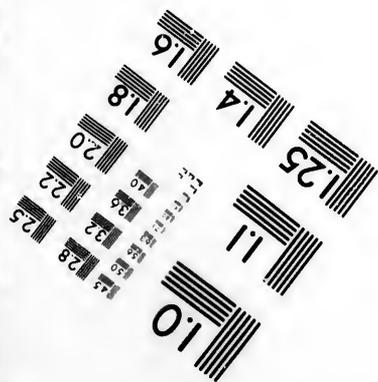
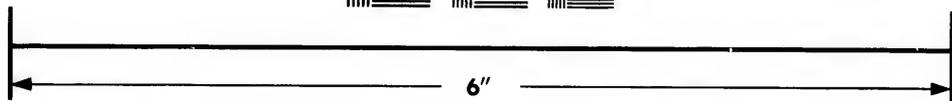
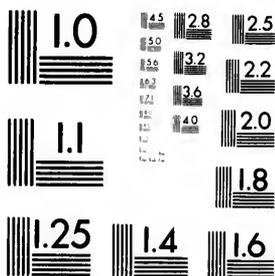


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0

**© 1981**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

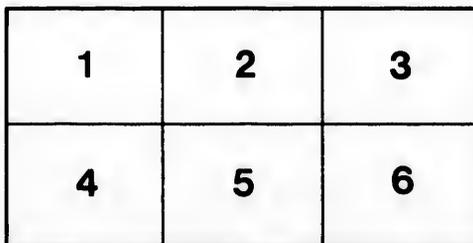
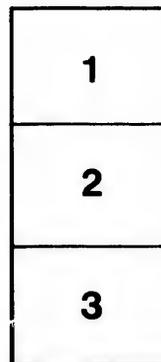
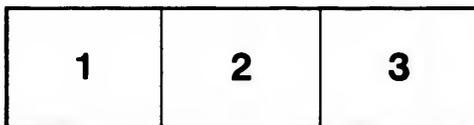
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
mage

rrata  
o

pelure,  
à

32X



G 1306 30447

PROSELYTIZING  
SOCIETY OF AMERICA  
1894

COMPAGNIE D'EXPOSITION  
DE QUEBEC.

---

EXPOSITION   
 PROVINCIALE

TENUE A QUEBEC

— DU —

10 AU 15 SEPTEMBRE 1894

---

LISTE DES PRIX

— ET —

REGLEMENTS.

---

Bureaux de la Compagnie d'Exposition de Québec :

PALAIS LEGISLATIF, Québec.

# COMPAGNIE D'EXPOSITION DE QUEBEC

---

PATRON

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

---

## OFFICIERS POUR 1894 :

President:—L'HON. P. LANDRY

Vice-President:—L'HON. J. SHARPLES

Secrétaire-Tresorier:—R. CAMPBELL

Asst.-Secrétaire-Tresorier:—P. T. LEGARE

---

## BUREAU DES DIRECTEURS :

BELLEAU, ISIDORE N.  
CAMPBELL, R.  
CARRIER, HENRI  
CHARLEBOIS, J. A.  
FORSYTH, J. BELL  
FRÉMONT, J. J.

LANDRY, Ph.  
LEGARÉ, P. T.  
SHARPLES, JOHN  
STAFFORD, LAWRENCE  
STUART, GUST. G.  
TURCOTTE, A. J.

---

## REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT :

M. H. M. PRICE.

J. E. BÉDARD.

---

## REPRÉSENTANTS DU CONSEIL-DE-VILLE

COOK, A. H.  
CÔTÉ, P. J.  
GAGNON, PHILÉAS

GIGNAC, JOS. H.  
GRIFFIN, DANIEL  
TESSIER, JULÈS

EBEC

# EXPOSITION PROVINCIALE

1894

RAL

## COMITÉS

**EXÉCUTIF** :—Les Hon. MM. P. LANDRY ET LOUIS BEAUBIEN, MM. G. G. STUART, P. T. LEGARÉ, LAWRENCE STAFFORD, R. CAMPBELL, JULES TESSIER ET P. GAGNON.

LEGARE

**CONSTRUCTIONS** :—HON. P. LANDRY, MM. P. T. LEGARÉ, J. H. GIGNAC, J. E. BEDARD, A. H. COOK ET R. CAMPBELL.

**RÉCEPTION ET TRANSPORT** :—SON HONNEUR LE MAIRE DE QUÉBEC, Les Hon. L. O. TAILLON, THS. CH. CASGRAIN, L. P. PELLETIER, TH. CHAPAIS, ED. J. FLYNN, LS. BEAUBIEN, P. LANDRY, J. SHARPLES, FRs. LANGELIER, PIERRE GARNEAU, H. G. JOLY, MM. J. J. FRÉMONT, I. N. BELLEAU, R. R. DOBELL, R. TURNER, G. G. STUART, Col. J. B. FORSYTH, Lieut.-Col. T. J. DUCHESNAY et Lieut.-Col. C. E. MONTIZAMBERT.

**AMUSEMENTS** :—MM. Lt.-Col. FORSYTH, LAW. STAFFORD, HENRI CARRIER, HON. JOHN SHARPLES, R. CAMPBELL, FRANK PENNÉE, E. CHINIC, A. H. HUNT, E. B. GARNEAU, Lt.-Col. G. R. WHITE, T. D. BEATTIE, E. DORION, CHS. DUNN, J. P. STAFFORD, LS. BRUNEAU, NAP. LAVOIE, W. J. RAY.



E

## QUATRIÈME DIVISION

### DÉPARTEMENT INDUSTRIEL.

	PAGE.
1ère SUBDIVISION.—Machinerie.....	61
2me        "       Objets manufacturés.....	62
3me        "       Département des femmes et enfants.....	70

AGE.  
17  
24  
30  
32  
35  
35

## CINQUIÈME DIVISION

### HISTOIRE NATURELLE.

1ère SUBDIVISION.—Le règne animal.....	73
2me        "       Le règne végétal.....	75
3me        "       Le règne minéral.....	75

43  
46  
49  
50

## SIXIÈME DIVISION

### BEAUX ARTS

1ère SUBDIVISION.—Peintures.....	76
2me        "       Dessin.....	76
3me        "       Photographie.....	77
4me        "       Numismatique, etc.....	77
5me        "       Ouvrages indiens.....	77

7  
9  
9

# INDISPENSABLE A TOUT CULTIVATEUR

→ → → L E ← ← ←

## "COUNTRY GENTLEMAN"

JOURNAL CONSACRÉ

Aux produits et aux  
Procédés agricoles,  
A l'horticulture et  
à la Culture des fruits,  
Au bétail et aux  
Produits de la laiterie

Se vouant aussi aux moindres branches d'un intérêt agricole, telles que la BASSE-COUR, l'ENTOMOLOGIE, le RUCHER, la SERRE et la VIGNE ; donnant une solution aux questions vétérinaires et agricoles, d'économie domestique, et publiant un sommaire des nouvelles de la semaine. Ses rapports du marché sont des plus complets, et on s'occupe particulièrement à faire connaître la perspective des récoltes, comme l'une des plus importantes questions, savoir : Celle de l'achat et de la vente. Ce journal est illustré sans épargne, et, agrandi récemment, il contient plus de matière à lire aujourd'hui que dans le passé. Le prix de l'abonnement est de **\$.2.50 par an**, mais nous offrons une réduction spéciale dans nos taux pour les

### CERCLES AGRICOLES

Deux abonnements, en une remise . . . .	\$ 4
Six " " " " . . . .	10
Dix " " " " . . . .	15

*Copies-specimen franco.* — ADRESSEZ :

**LUTHER TUCKER & FILS,**

Editeurs, ALBANY, N.-Y

TEUR

AN"

# RÈGLEMENTS

## PRELIMINAIRES.

Prière à tous de lire attentivement les règlements suivants qui seront rigoureusement mis en vigueur.

Cette lecture finie, veuillez avoir l'obligeance de passer ce livre à un autre.

L'exposition sera ouverte au public le lundi, 10 septembre, **Ouverture** à 8 heures a. m., et demeurera ouverte tous les jours, de 7 **publique.** heures a. m. à 10 heures p. m., jusqu'au samedi, 15 septembre, à midi.

Les exposants et leurs assistants auront accès au terrain et **Expo** aux bâtisses depuis le lundi 3 septembre jusqu'à samedi 8 sep- **sants.** tembre, de 7 heures a. m. à 6 heures p. m., pour préparer leurs installations à l'endroit qui leur aura été indiqué.

Les exposants auront toutes les facilités possibles et seront **Responsa-** traités avec la plus grande courtoisie, mais la Compagnie n'as- **bilité.** sumera aucune responsabilité pour transport, dommages, acci- dents ou pertes d'une nature quelconque.

Aucun objet ne sera enlevé avant la clôture de l'exposition sans une permission spéciale.

Tous les jours, avant 8.30 heures a. m., ceux qui n'ont pas **Provi-** droit d'y demeurer, les voitures qui transportent les provisions, **sions.** etc., devront laisser le terrain.

Les surintendants des différents départements veilleront **Surinten-** à ce que leurs divisions respectives soient dans des conditions **dants.** favorables à la réception des objets exposés, des exposants et des visiteurs.

Tous les jours il y aura musique. Le comité chargé de **Amuse-** pourvoir aux **amusements**, n'épargnera aucun effort pour la **ments.** préparation d'un programme intéressant, dont le sujet sera annoncé plus tard.

terie

elles que  
donnant  
nestique,  
ports du  
à faire  
ortantes  
illustré  
re à lire  
e \$2.50  
ur les

S

, N.-Y

## Admission sur le terrain.

### Prix d'admission.

L'admission se fera au moyen de tourniquets-compteurs

Pour les adultes le prix d'admission sera de 25 centins et ce sera le même prix pour deux enfants *au-dessous* de 12 ans.

### Billets d'employés.

Les personnes employées à la surveillance nécessaire recevront des cartes spéciales et personnelles en en faisant la demande aux surintendants sur le terrain.

### Billets d'entrée.

Les étiquettes attachées aux animaux ou aux objets admis aux concours donnent droit d'entrée aux personnes qui accompagnent ces articles, mais ces personnes doivent ensuite se pourvoir d'une carte convenable.

Nul billet d'employé ne sera donné à un exposant dont les droits d'entrée s'élèveront à moins de \$1.00 ; mais tel exposant aura droit d'acheter un *billet spécial d'exposant*.

### Billets d'exposants.

Un *billet d'exposant*, l'admettant deux fois par jour, et *positivement non-transférable*, peut être acheté au bureau du secrétaire, par tout exposant, au prix de \$1.00, pour toute la durée de l'exposition.

## Entrées.

### Formules d'entrées.

Toutes les entrées devront être faites sur des formules imprimées qu'on peut obtenir gratis du secrétaire, au Palais Législatif, Québec, où on pourra également se procurer la liste des prix. Ces formules doivent être remplies et signées par l'exposant, puis envoyées le ou avant le lundi, 3 septembre.

### Dates.

On attire l'attention spéciale des exposants sur l'*absolue nécessité* qu'il y a pour eux de faire leurs entrées à la date susmentionnée, afin de donner le temps nécessaire pour examiner les bulletins d'entrée, assigner le local, expédier les cartes d'entrée, faire la correspondance et corriger les erreurs et les omissions.

### Honoraires.

Le *prix d'entrée* doit toujours accompagner l'envoi de la demande d'entrée elle-même, sans quoi aucune entrée ne sera reçue. Ces remises d'argent peuvent être faites par mandats de poste ou lettre enregistrée. *Les timbres-poste ne sont pas désirables.*

### Adresses.

En faisant ses entrées l'exposant doit avoir grand soin de donner au long son adresse postale, et, dans le cas de résidence dans la ville, le nom de la rue et le numéro de sa place d'affaire.

Sans une permission spéciale du comité, personne ne pourra entrer pour concours plus d'un spécimen dans aucune section d'une classe, la classe des animaux exceptée. **Nombre d'entrées.**

Dans la classe des animaux toutes les entrées devront être faites au nom du propriétaire de bonne foi de chaque animal ; et qui-conque exhibera un animal dont il n'est pas propriétaire de bonne foi, perdra tout prix qu'il aura remporté. **Animaux.**

Dans toutes les autres classes les entrées devront être faites au nom du producteur ou du fabricant ou des agents dûment autorisés par eux. **Entrées.**

Tout article doit être entré sous le nom désigné dans la liste régulière ; mais si quelque article diffère essentiellement de ceux mentionnés dans la liste, il pourra alors être entré dans la classe dont il se rapproche le plus, sous le nom d'*extra*. **Extras.**

Pour toute entrée d'animal ou d'article, l'exposant recevra une carte spécifiant la classe, la section, le numéro d'entrée, et le nom de l'exposant ; cette carte devra demeurer attachée à tel animal ou article pendant toute la durée de l'exposition. **Cartes.**

Dans tous les cas, le droit de rejeter entièrement ou d'accepter sous condition, une entrée ou une demande est réservé au comité, qui, sous aucune considération, ne permettra l'admission des articles nuisibles, ou qui seraient d'une nature dangereuse par la possibilité de leur combustion ou de leur explosion : et si par hasard ou autrement, de tels articles étaient trouvés sur le terrain, ils pourront être enlevés par ordre du bureau des directeurs. **Réserve.**

**Les exposants rendront grandement service aux officiers de la Compagnie d'Exposition en faisant leurs entrées le plus tôt possible.**

### Prix d'entrées.

Les prix exigés pour concourir sont comme suit :

#### A.—DÉPARTEMENT AGRICOLE :

Chevaux, prix d'entrée \$1.00 par tête, écurie comprise.					<b>Département agricole.</b>
Bêtes-à cornes, prix d'entrée, 50c par tête, étal compris.					
Moutons,	"	25c	"	"	
Porcs,	"	25c	"	"	
Volailles,	"	10c	"	"	

- Produits de la laiterie, 25c chaque section.  
 Produits agricoles, 50c pour dix entrées ou moins, \$1.00 pour plus de dix entrées.  
 Matériel agricole, 25c chaque instrument.

B.—DÉPARTEMENT INDUSTRIEL :

**Département industriel.**

- Machines et poêles, \$1.00 chaque entrée.  
 Voitures, 25c chaque.  
 Pianos et orgues, 25c pour chaque instrument.  
 Produits de l'industrie et toutes les autres classes autres que celles ci-dessus mentionnées, \$1.00 chaque entrée.  
 Département des femmes et Industrie domestique, 50c pour cinq entrées ou moins, \$1.00 pour plus de cinq entrées.  
*Les honoraires doivent accompagner l'envoi de l'entrée.*  
 Le comité pourra faire des arrangements spéciaux pour des collections.

**Demandes pour espace.**

Dans les départements de l'industrie, des machines, des carrosses, ou des instruments d'agriculture, les exposants devront faire la demande de l'espace qui leur est nécessaire en même temps que leur demande d'entrée.

Le comité se réserve le droit de vendre ces espaces. Si dans un espace quelconque vendu ou assigné, l'étalage n'est pas fait d'une manière convenable, cet espace pourra être confisqué

**Vente d'objets**

Les exposants, désireux d'avoir le privilège de vendre, devront, à cet effet, conclure des arrangements spéciaux avec le comité.

**Plans**

On peut voir les plans au bureau du secrétaire.

**Espace**

**On attire une attention spéciale sur l'importance de faire ses entrées en temps opportun, sans quoi aucune promesse d'espace ne peut être faite.**

**Devoirs et privilèges des exposants.**

Dans les deux départements agricole et industriel, tous

les articles *devront être en place, le samedi, 8 septembre, à 6 heures p. m.* Tous les animaux devront être rendus sur le terrain le lundi, 10 septembre, à 10 heures a. m.

En arrivant avec leurs objets, les exposants devront **Livraison** s'adresser au surintendant du département qui les renseignera sur l'endroit où ils doivent faire leur installation. Les exposants doivent pourvoir à la livraison des objets sur le terrain, la Compagnie ne voulant pas s'occuper des dépenses encourues pour cet objet.

Les articles qui ne seraient pas accompagnés de leurs propriétaires, peuvent être transmis aux soins du secrétaire. **Transmission des articles.** Tous les frais sur ces colis devront avoir été payés d'avance.

En tous temps, les exposants devront se charger de la surveillance personnelle des objets qu'ils exhibent, et à la clôture de l'exposition, ils devront en prendre la garde exclusive. **Surveillance des objets.**

Tous les exhibits devront rester découverts pendant la tenue de l'exposition.

Les objets exhibés ne pourront pas être enlevés avant la clôture de l'exposition, sans une permission spéciale. **Enlèvement des objets.** Toutes les facilités seront accordées pour la vente des articles, mais pendant la durée de l'exposition, aucun de ceux-ci ne pourra être enlevé sans le consentement du comité exécutif.

Toutes les boîtes et matériaux d'emballage devront être enlevés avant 6 heures p. m., le samedi 8 septembre.

Les enseignes, étalages et construction de toute sorte, érigés par les exposants, devront être enlevés le ou avant le 1er octobre 1894, sinon, ils deviendront la propriété de la Compagnie d'exposition.

### Les Juges.

Les juges seront nommés par le bureau des directeurs.

Personne ne peut remplir les fonctions de juge, dans une subdivision dans laquelle il a intérêt comme concurrent. **Déqualification.**

Les juges sont priés de se présenter au bureau du secrétaire sur le terrain, le mardi 11 septembre à 10 heures a. m. **Présence.**

Les juges voudront bien signer leurs rapports et les remettre aux surintendants le plus tôt possible. Ces rapports devront être concis et complets, et contenir toutes remarques ou informations que pourraient leur suggérer les circonstances ou leur expérience. **Rapports.**

**Adjudications.** Chaque adjudication de prix doit être écrite d'une manière claire et visible sur le blanc vis-à-vis le numéro d'entrée.

**Jugements.** Lorsque dans une section il n'y a pas de concurrence, ou que les animaux ou articles exhibés sont d'une qualité inférieure, les juges n'accorderont de prix que s'ils le croient à propos. Ils useront de leur discrétion pour accorder le premier, le deuxième ou un prix quelconque.

**Contestations.** Il est désirable que les juges, dans chaque classe, se rendent *ensemble* et non pas séparément, pour remettre leur rapport, afin de pouvoir rectifier ensemble et plus promptement les cas d'erreur ou de doute.

**Prix additionnels.** Les juges ne doivent pas accorder d'autres prix que ceux qui sont mentionnés dans la liste des prix, mais ils peuvent distinguer certains articles dignes d'attention qui n'auraient pas reçu de prix, en y attachant une pancarte portant ces mots : " Hautement recommandé " ou " Recommandé, " mais ces pancartes ne donnent aucun droit à ceux qui en sont les porteurs d'exiger aucun paiement.

**Prix extra.** Les juges sont priés *de ne pas accorder de prix* dans aucune classe, à moins que les objets n'atteignent le " Point d'excellence. " Aucun prix extra ne sera payé tant qu'il n'aura pas été sanctionné par les directeurs.

**Temps.** Les exposants pourront savoir des surintendants des divers départements quand les juges examineront les animaux ou les objets.

**Fraudes.** Dans le cas de fraude, les directeurs auront le droit de retenir le paiement de tout prix accordé.

### Protêts.

**Dépôts.** Aucun protêt ne sera reçu s'il n'est accompagné d'un dépôt de \$10, qui sera confisqué si le protêt n'est pas maintenu.

Ces protêts doivent être faits *par écrit* et doivent mentionner la classe et la section auxquelles il est fait allusion, et la plainte doit être exposée clairement et brièvement avec preuves à l'appui.

Les protêts doivent être déposées *dans les quatre heures* qui suivront la cause du protêt, après quoi, pour aucune considération, les protêts ne seront reçus.

**Pas d'appel.** L'enveloppe renfermant un protêt, doit indiquer à sa face le numéro de la classe et de la section auxquels le protêt se

rapporte. Dans tous les cas de protêts, le comité exécutif aura seul le droit de décider, et sa décision sera finale.

### Divers.

Les exposants doivent se familiariser avec les règlements et les exigences de la liste des prix, et s'assurer que leurs entrées sont bien faites dans leur classes et sections respectives. **Attention aux règlements.**

Si quelqu'un par ignorance des règlements, apporte quelque objet sur le terrain de l'exposition, sans en avoir fait l'entrée en temps convenable, cet objet pourra être admis sur le terrain et placé de manière à être examiné par le public, mais sans être classifié et sans avoir droit à un examen officiel. **Ignorance des règles.**

Les directeurs se réservent le droit de réglementer sur toutes les matières se rattachant au maintien de l'ordre pendant l'exposition. **Maintien de l'ordre.**

Chaque département sera sous le contrôle d'un comité spécial.

On ne permettra pas le posage d'enseignes pouvant intercepter la vue et la lumière. Toute enseigne sera sous le contrôle du secrétaire. **Enseignes**

Les étalages causes d'obstructions, devront, après ordre donné, être refaits convenablement. **Obstructions.**

Il ne sera pas permis de distribuer à profusion des circulaires ou autres annonces qui seraient cause d'une véritable nuisance. Les visiteurs sont bien plus portés à emporter avec eux des jolies cartes et des pancartes enluminées avec goût. **Annonces.**

Les cartes des prix ne doivent pas être enlevées tant qu'elles dureront l'exposition. Toute infraction à cette règle entraînera la confiscation du prix accordé. **Cartes des prix.**

Les officiers en charge maintiendront ces règlements en force, et empêcheront toutes espèces de jeux de hasard, et de représentations de saltimbanque ; régleront ou empêcheront aussi le colportage et la vente de fruits, d'effets, de denrées, ou de marchandises sur le terrain ; et toute personne qui, après avis, sera trouvée en contravention avec ces règlements, sera sujette à être chassée du terrain. **Jeux de hasard.**

Tous les moyens possibles seront pris pour maintenir dans leurs droits les locataires de baraques et d'emplacements, mais **Locations.**

ils perdront tous leurs droits et privilèges s'ils y commettent quel qu'abus.

**Colpor-  
teurs.**

Les colporteurs et vendeurs d'articles qui ne sont pas entrés pour exposition, devront se munir d'un permis du secrétaire, lequel permis devra être exhibé chaque fois que demande en sera faite.

Les questions non-prévues dans ces règlements devront être référées au comité exécutif.

**Police et protection contre le feu.**

Toutes les précautions seront prises contre le feu, et un corps suffisant d'agents de police à la garde pendant la durée de l'exposition.

**Responsa-  
bilité.**

La compagnie n'encourera aucune responsabilité pour dommages ou pertes par incendies, vol ou autres accidents.

**Il est entendu que les personnes qui exposent ne le font qu'en se soumettant aux règlements et dispositions ci-dessus.**

**Chemins de fer, Bateaux-à-vapeur.**

Des dispositions favorables ont été prises avec toutes les principales compagnies de navigation et de chemins de fer, pour le transport des visiteurs et des objets, *aller et retour*, à des prix très réduits.

**Express, Télégraphe, Téléphone et Bureau de Poste.**

Les compagnies de télégraphe ouvriront des bureaux sur le terrain, et le téléphone y sera aussi à la disposition du public. Il y aura également un bureau de poste, et un bureau d'express.

**Livraison  
sur le  
terrain.**

Les compagnies d'express ont consenti à livrer gratis, tous les colis sur le terrain de l'exposition, pourvu que les frais d'express aient été payés d'avance jusqu'à Québec. Elles consentent également à reprendre ces colis pour les renvoyer par express.

## Animaux.

Tous les animaux devront être rendus sur le terrain, le lundi 10 septembre à 10 heures, a. m.

On trouvera des étables et des étaux convenables pour les animaux auxquels on fournira l'eau et la paille gratuitement. **Logements.**

On vendra sur le terrain, aux prix du marché, tout le foin et le fourrage nécessaire aux animaux. On disposera de suite de toute plainte de surcharge. Les animaux qui ne seraient pas prêts à être montrés en temps et lieu seront mis hors de concours. **Nourriture.**

L'administration et les juges, pendant tout le temps de l'exposition, pourront toujours exiger la sortie d'un animal, soit pour parade, soit pour tout autre objet. Tout exposant qui refuserait de se conformer à cet ordre perdra son droit de concourir, et sera privé des prix qu'il aura pu gagner. **Parades.**

## Département des machines.

Dans ce département on ne paie pas l'espace requis

Le bâtiment des machines, les engins à vapeur et les machines en mouvement seront sous la surveillance spéciale d'un surintendant, dont les ordres devront être strictement exécutés. **Surintendant.**

## Ouvrages de femmes et d'enfants.

Tous les articles dans cette classe devront être le produit du travail de l'exposant. Les charges pour exhiber seront de \$1.00 pour plus de cinq entrées et de 50c pour cinq entrées ou moins.

## Paiement des prix.

Les personnes ayant droit au paiement de leurs prix sont priées de s'adresser au secrétaire, le vendredi 14 septembre.

Toute personne ayant obtenu un prix et qui n'en fera pas la demande au secrétaire le ou avant le 30 novembre 1894 sera considérée y avoir renoncé. **Temps limité.**

### Informations.

#### Informations.

Toutes communications ou informations concernant l'exposition, devront être adressées au secrétaire, M. R. Campbell, Palais Législatif, Québec. Pendant l'exposition on pourra s'adresser aux différents surintendants pour tout renseignement requis. Tout officier auquel on s'adressera, pourra donner l'information demandée ou référer le demandeur à un employé spécial qui lui donnera satisfaction. On reconnaîtra les officiers aux insignes qu'ils porteront.

#### Liste des prix.

Si vos voisins expriment le désir de se procurer une copie de la liste des prix, veuillez de suite envoyer leur adresse sur une carte-poste, et leur désir sera promptement satisfait.

#### Commodités.

Les visiteurs peuvent être certains de trouver sur le terrain de l'exposition tout confort nécessaire.

Des cabinets de toilette et un dépôt pour le bagage, seront installés pour la plus grande commodité des visiteurs.

### Exposition Horticole.

Des arrangements ont été faits avec la Société d'Horticulture de Québec dans le but de faire un grand et magnifique étalage de fleurs et de fruits, ce qui, sans aucun doute, sera une des plus grandes attractions de l'exposition.

### Vaisseaux de guerre.

Une réponse favorable a été reçue du Ministre de la Marine disant qu'il est bien probable que des **vaisseaux de la Marine Royale** seront dans le port durant l'exposition.

# PRIX SPÉCIAUX.

---

**1.** Prix offert par l'hon. Sir Adolphe Caron, K. C. M. G., Directeur-Général des Postes :

Pour le meilleur cheval " Cob " ou de Dogcart (hongre ou jument) de 4 ans et au-dessus, de pas moins de 14 mains et n'excédant pas 15½ mains, pouvant servir comme cheval de selle ou de voiture :—Une médaille d'or.

**2.** Prix offert par l'hon. A. R. Angers, ministre de l'Agriculture, Ottawa :

Pour la meilleure vache à lait :—Une médaille d'argent.

**3.** Prix offert par l'hon. P. Landry, sénateur :

Pour le meilleur échantillon de beurre d'exportation, au moins 60 livres :—Une médaille d'argent.

**4.** Prix offert par l'hon. Louis Beaubien, Commissaire de l'Agriculture pour la province de Québec :

Pour le meilleur poulain demi-percheron, âgé de plus d'un an mais de moins de 3 ans, (le "pedigree" devant être fourni par le secrétaire-trésorier du cercle agricole ou le secrétaire-trésorier de la société d'agriculture du comté d'où viendra l'animal) :—Une médaille d'or.

**5.** Prix offerts par l'hon. T. C. Casgrain, M.P.P., Procureur-Général de la province de Québec :

1o. Pour le meilleur troupeau de bétail canadien du comté de Montmorency :—\$25.00.

2o. Pour la meilleure collection de produits domestiques, classe 66, du comté de Montmorency : —\$25.00.

**6.** Prix offert par l'hon. J. Sharples, conseiller législatif :

Pour la meilleure collection de fruits cultivés à l'est des comtés de Wolfe et de Champlain :—Une médaille d'argent.

**7.** Prix offert par Son Honneur le maire de la cité de Québec :

Pour la meilleure échelle de sauvetage pratique :—Une médaille d'argent.

**8.** Prix offerts par M. Chs. Fitzpatrick, M. P. P. :

Pour la meilleure tinette de beurre du comté de Québec, pesant au moins 50 livres : —Premier prix, une médaille d'argent ; deuxième prix, une médaille de bronze.

**9.** Prix offert par M. Victor Chateauvert, député de Québec-Centre :

Pour le meilleur étalon de 2 ans " Standard Bred " :—Une médaille d'argent.

**10.** Prix offerts par M. Jules Tessier, M.P.P. :

1. Pour la meilleure meule de fromage du mois d'août, pesant au moins 30 livres et fabriquée dans le comté de Portneuf :—Une médaille d'argent.

2. Pour la meilleure tinette de beurre pesant au moins 30 livres du comté de Portneuf :—Une médaille d'argent.

**11.** Prix offert par "The Ayrshire Importers and Breeders Association of Canada" :

Pour le meilleur mâle et femelle de race Ayrshire de tout âge dans le district de Québec, comprenant les comtés d'Arthabask, Nicolet, Maskinongé et tous les comtés à l'est de ces comtés :—Le premier et le deuxième volume du "Canada Ayrshire Herd Record."

**12.** Prix offert par "The American Shropshire Registry Association" :

1. Pour un bélier d'un an et au-dessus et quatre brebis de tout âge :—Premier, prix \$15.00 ; deuxième prix, \$10.00.

2. Pour un agneau et trois agnelles d'extraction américaine et la propriété de l'exposant :—Premier prix, \$15.00 ; deuxième, prix \$10.00.

Les animaux devront être enregistrés dans le "Record" et un certificat de cet enregistrement doit être produit avec l'entrée ; chaque animal devant porter à l'oreille sur l'étiquette, le numéro correspondant avec celui de son enregistrement.

**13.** Prix offert par "The American Berkshire Association" :

1. Pour un mâle et trois femelles au-dessus d'un an, la propriété d'un résident de cette province et enregistrés dans le "American Berkshire Record" :—Les cinq premiers ou les cinq seconds volumes du "American Berkshire Record."

2. Pour un mâle et trois femelles au-dessous d'un an, la propriété d'un résident de cette province et enregistrés dans le "American Berkshire Record" :—Les cinq premiers ou les cinq seconds volumes du "American Berkshire Record."

Le tout aux conditions suivantes :

1. Les animaux entrés au concours devront avoir été enregistrés dans "l'American Berkshire Record" avant leur entrée au concours et une liste de ces entrées doit être envoyée au secrétaire de l'association.

2. Il faudra au moins deux compétiteurs pour chacun de ces prix.

3. Les animaux entrés pour tel concours ne doivent pas avoir été primés dans plus d'un autre concours dans la Province en 1894.

**14.** Prix offert par "The American Southdown Association" :

1. Pour tout bélier Southdown :—Les trois premiers volumes du "Flock book of England."

2. Pour toute brebis "Southdown" : Les trois premiers volumes du "Flock Book of England."

3. Pour les deux meilleurs moutons enregistrés, un mâle et une femelle : Les quatre premiers volumes du "American Southdown Association."

Le tout offert aux conditions suivantes : Les animaux entrés au concours devront avoir été enregistrés dans le "American Southdown Record" avant la date de leur entrée et une copie de leur entrée doit être envoyée au Secrétaire de l'association américaine.

2. Les prix seront payés sur production du certificat de la Compagnie.

# LISTE DES PRIX

*Première Division*

## LES ANIMAUX.

Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre 1894.

1ère SUBDIVISION

### ESPECE CHEVALINE



COMITÉ.—M. G. G. Stuart, président, MM. P. J. Côté, J. D. Duchène, M. V., Victor Chateauvert, J. B. Laliberté, C. C. Sewell, M. D., et George Roy.

MEDÉCIN VÉTÉRINAIRE.—M. J. A. Couture, M. V.

Prix d'entrée :—\$1.00 par tête. Stalles gratuites.

Tous les chevaux devront être rendus sur le terrain le lundi 10 septembre à 10 heures a. m.

A l'ouverture de l'exposition le comité pourra faire des règlements spéciaux régissant la montre des chevaux dans les enclos, et tous les exposants seront tenus de se conformer à ces règlements.

Pour les chevaux pur-sang et les chevaux de race, l'âge datera du 1er janvier 1894, pour les autres du 1er mai.

Les stalles ne seront pas distribuées avant l'arrivée des chevaux sur le terrain.

Les stalles devront être nettoyées avant sept heures du matin, afin de permettre l'enlèvement de tout détritrus avant l'arrivée des visiteurs.

Les animaux devront être entrés au nom du propriétaire *de bonne foi*, ou de son agent dûment autorisé, et en cas de doute, les juges pourront exiger une déclaration sous serment établissant la propriété de l'animal.

En faisant les entrées, on devra mentionner le nom et l'adresse, tout au long, du propriétaire, le nom de l'animal (s'il en porte un) et son âge et envoyer un certificat du médecin vétérinaire établissant que l'animal est sain.

Dans les classes des chevaux de race la généalogie correctement certifiée (*pedigree*) devra accompagner l'inscription, ou mention du numéro d'enregistrement dans le *Stud Book* ou dans l' "American Trotting Register" pour la classe Standard Bred doit être faite sur la formule d'entrée. Nul animal ne sera admis à concourir comme pur-sang sans avoir un *pedigree* en règle.

Nul cheval ne sera admis à concourir dans plus d'une classe ou section, excepté pour la médaille accordée au meilleur cheval ou jument de tout âge dans telle classe.

Aucun prix ne sera accordé à un cheval qui ne sera pas sain, à l'exception de ceux dont les infirmités causées, par des accidents ne seraient pas de nature à affecter leur utilité.

Les juges commenceront leurs fonctions au jour indiqué pour chaque classe, mais ils pourront, à la discrétion du comité pour les chevaux, continuer leurs travaux pendant les jours consécutifs.

*Tous les chevaux qui concourront pour un prix, devront être amenés pour l'inspection des juges, ou pour parades, toutes les fois que l'ordre en sera donné par l'officier compétent.*

Tout exposant, ou son employé, qui ne se conformera pas à ces règles ou aux règlements de la compagnie, encourra la confiscation des prix qu'il aura mérités.

Les exposants pourront retirer leurs chevaux tous les soirs, *en déposant \$10.00 entre les mains du surintendant*, comme garantie que l'animal sera présent le lendemain. Ce dépôt sera confisqué au profit de la Compagnie si tel cheval n'est pas ramené à l'exposition ou si le permis n'est pas renouvelé, à 10 heures le matin suivant.

Les exposants, s'ils en sont requis, devront en tout temps durant l'exposition produire un certificat d'une pesée publique, donnant le poids du cheval exposé.

### Classe 1. — Pur sang anglais

SECTION.	1er	2e	3e
1. Etalon de 4 ans et au-dessus . . . . .	\$20	\$12	\$ 8
2. Etalon de 3 ans . . . . .	12	8	6
3. Etalon de 2 ans . . . . .	8	6	4
4. Etalon de 1 an . . . . .	6	4	3
5. Etalon de tout âge . . . . .	Médaille		
6. Jument (ou cheval hongre) de 4 ans et plus . . . . .	12	8	6
7. Pouliche de 3 ans . . . . .	8	6	4
8. Pouliche de 2 ans . . . . .	6	4	3
9. Pouliche de 1 an . . . . .	4	3	2
10. Poulain (ou pouliche) de 1894 . . . . .	4	3	2
11. Jument de tout âge . . . . .	Médaille		

### Classe 2.—Chevaux de route

SECTION.	1er	2e	3e
12. Etalon de 4 ans et au-dessus . . . . .	20	12	8
13. Etalon de 3 ans . . . . .	12	8	6
14. Etalon de 2 ans . . . . .	8	6	4
15. Etalon de 1 an . . . . .	6	4	3
16. Etalon de tout âge . . . . .	Médaille		
17. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans . . . . .	12	8	6
18. Pouliche (ou cheval hongre) de 2 ans . . . . .	8	6	4
19. Pouliche (ou cheval hongre) de 1 an . . . . .	6	4	3
20. Poulain ou pouliche de 1894 . . . . .	4	3	2
21. Paire de chevaux appareillés (hongres ou juments) sous harnais . . . . .	12	8	6
22. Cheval (hongre ou jument) sous harnais . . . . .	8	6	4
23. Jument (ou cheval hongre) de tout âge . . . . .	Médaille		

### Classe 3.—Chevaux de carrosse

SECTION.	1er	2e	3e
24. Etalon de 4 ans et au-dessus, 16 mains et plus . . . . .	20	12	8
25. Etalon de 3 ans . . . . .	12	8	6
26. Etalon de 2 ans . . . . .	8	6	4
27. Etalon de 1 an . . . . .	6	4	3
28. Etalon de tout âge . . . . .	Médaille		
29. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans . . . . .	12	8	6
30. Pouliche (ou cheval hongre) de 2 ans . . . . .	8	6	4
31. Pouliche (ou cheval hongre) de 1 an . . . . .	6	4	3
32. Poulain (ou pouliche) de 1894 . . . . .	4	3	2

SECTION.	1er	2e	3e
33. Paire de chevaux appareillés (hongres ou juments d'au moins 15 mains et 3 pouces.....	\$12	\$ 8	\$ 6
34. Cheval (hongre ou jument) sous harnais.....	8	6	4
35. Paire de chevaux appareillés (hongres ou juments) au-dessous de 15 mains et 3 pouces.....	10	7	5

#### Classe 4.—Chevaux Hackney

SECTION.	1er	2e	3e
36. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
37. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
38. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans.....	12	8	6
39. Jument poulinière et son poulain.....	15	10	6
40. Jument de tout âge.....	Médaille		

#### Classe 5.—Chevaux de course (*Standard bred.*)

SECTION.	1er	2e	3e
41. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
42. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
43. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
44. Etalon de 1 an.....	6	4	3
45. Etalon de tout âge.....	Médaille		
46. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans.....	12	8	6
47. Pouliche (ou cheval hongre) de 2 ans.....	8	6	4
48. Pouliche (ou cheval hongre) de 1 an.....	6	4	3
49. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
50. Jument (ou cheval hongre) de tout âge.....	Médaille		

#### Classe 6.—Chevaux de chasse et de selle

SECTION.	1er	2e	3e
51. Cheval de selle (hongre ou jument).....	15	10	5
52. Cheval de selle pour dames, monté par une dame..	15	10	5
53. Cheval de chasse (portant 210 lbs).....	15	10	5
54. Cheval de chasse (portant 154 lbs).....	12	8	4
55. Le meilleur sauteur (cheval de selle ou de chasso).	Médaille		

#### Classe 7.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs et au-dessus) Clydesdales et Shires

SECTION	1er	2e	3e
56. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
57. Etalon de 3 ans.....	12	8	6

SECTION.

	1er	2e	3e
58. Etalon de 2 ans.....	\$ 8	\$ 6	\$ 4
59. Etalon de 1 an.....	6	4	3
60. Etalon de tout âge.....	Médaille		
61. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
62. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
63. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
64. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
65. Jument de tout âge.....	Médaille		

**Classe 8.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs. et au-dessus). Suffolks.**

SECTION.

	1er	2e	3e
66. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
67. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
68. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
69. Etalon de 1 an.....	6	4	3
70. Etalon de tout âge.....	Médaille		
71. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
72. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
73. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
74. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
75. Jument de tout âge.....	Médaille		

**Classe 9.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs. et au-dessus).. Percherons**

SECTION.

	1er	2e	3e
76. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
77. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
78. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
79. Etalon de 1 an.....	6	4	3
80. Etalon de tout âge.....	Médaille		
81. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
82. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
83. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
84. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
85. Jument de tout âge.....	Médaille		

**Classe 10.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs et au dessus)  
Bouloonnais**

Section	1er	2e	3e
86. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	\$20	\$12	\$ 8
87. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
88. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
89. Etalon de 1 an.....	6	4	3
90. Etalon de tout âge.....	Médaille		
91. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
92. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
93. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
94. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
95. Jument de tout âge.....	Médaille		

**Classe 11.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs. et au-delà.)  
Races non déjà spécifiées.**

SECTION.	1er	2e	3e
96. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
97. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
98. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
99. Etalon de 1 an.....	6	4	3
100. Etalon de tout âge.....	Médaille		
101. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
102. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
103. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
104. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
105. Jument de tout âge.....	Médaille		

**Classe 12.—Chevaux de trait (au-dessous de 1350 lbs)**

SECTION.	1er	2e	3e
106. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
107. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
108. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
109. Etalon de 1 an.....	6	4	3
110. Etalon de tout âge.....	Médaille		
111. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
112. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
113. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
114. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
115. Jument de tout âge.....	Médaille		

### Classe 13.—Chevaux Canadiens

SECTION	1er	2e	3e
116. Etalon de 4 ans et au-dessus.....	\$20	\$12	\$8
117. Etalon de 3 ans.....	12	8	6
118. Etalon de 2 ans.....	8	6	4
119. Etalon de 1 an.....	6	4	3
120. Etalon de tout âge.....	Médaille		
121. Pouliche de 3 ans.....	12	8	6
122. Pouliche de 2 ans.....	8	6	4
123. Pouliche de 1 an.....	6	4	3
124. Poulain (ou pouliche) de 1894.....	4	3	2
125. Jument de tout âge.....	Médaille		

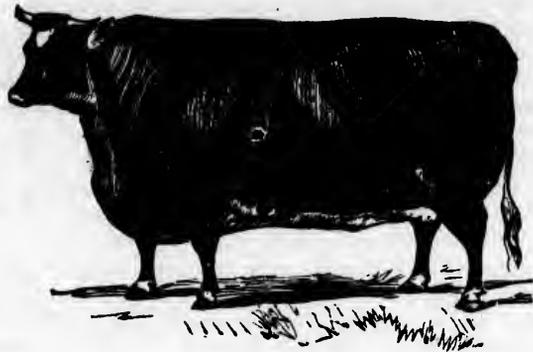
Cette classe comprend cette race rustique connue sous le nom de "Chevaux Canadiens," dont les principaux traits sont une tête arabe, une longue crinière, bonne action des genoux, quartiers arrondis, cette race qui jouit généralement d'une constitution robuste, descend des premières importations de la Bretagne et de la Normandie.

### Classe 14.—Ponies

SECTION-	1er	2e
126. Etalon Shetland de tout âge.....	6	4
127. Jument poulinière Shetland avec son poulain.....	6	4
128. Etalon Welsh de tout âge.....	6	4
129. Jument poulinière Welsh avec son poulain.....	6	4
130. Pony sous harnais conduit par un enfant au-dessous de 14 ans.....	6	4
131. Pony avec son cavalier.....	6	4

## 2e SUBDIVISION

## ESPECE BOVINE



COMITÉ.—Hon. P. Landry, président, MM. J. A. Couture, M. V., E. A. Bernard, C. E. Levey, Jules Tessier, Hon. J. McIntosh, M. l'abbé L. O. Tremblay

*Prix d'entré 50 cts par tête Stalles gratuites*

**Faites vos entrées avant le lundi 3 septembre.**

Toutes les bêtes à cornes devront être rendues sur le terrain le lundi 10 septembre 1894, à 10 heures a. m.

L'âge des animaux est calculé du 1er septembre de chaque année.

En faisant l'entrée, il faudra donner le nom du propriétaire et son adresse tout au long, l'âge de l'animal et son numéro d'enregistrement dans le livre de généalogie, s'il appartient à une race pure.

Les vaches devront être pleines ou donner du lait au temps de l'exposition.

Dans la classe des Durhams, les animaux devront être enregistrés dans le *Dominion Short Horn Herd Book*, et dans la classe des Ayrshires ils devront l'être dans le "Canadian" ou le "Dominion Herd Records." Dans les autres classes de races pures, l'exposant, devra au temps de l'exposition, produire un *pedigree*, et le certificat de son enregistrement, dans un *Herd Book*.

Les vaches exhibées comme laitières devront être traites à sec pas plus tôt que 7 heures du soir le jour qui précèdera l'examen du jury. Le surintendant veillera à l'exécution de cette condition.

Nul animal ne pourra concourir dans plus d'une classe ou section, excepté pour le concours du mâle ou de la femelle de tout âge ou pour celui du troupeau. Tous les animaux seront exhibés dans des enceintes circulaires, et les exposants devront se tenir prêts à les y conduire quand ils en seront requis par le surintendant.

Il ne sera pas accordé à une même personne plus d'un prix dans une section dans laquelle il n'y aura qu'un seul concurrent.

Les directeurs, quand ils le jugeront convenable, auront le droit d'augmenter le nombre des primes dans une section dans laquelle il y aura un nombre extra de concurrents.

Il sera loisible au comité exécutif d'accorder des prix spéciaux à des races spéciales qui ne sont pas mentionnées dans cette liste, mais qui peuvent être exhibés.

**Classe 15.—Durhams**

SECTION.

	1er	2e	3e
132. Mâle de 3 ans et au-dessus . . . . .	\$20	\$12	\$ 8.
133. Mâle de 2 ans . . . . .	12	8	6
134. Mâle de 1 an . . . . .	8	6	4
135. Mâle de tout âge . . . . .	Médaille		
136. Femelle de 4 ans et au-dessus . . . . .	12	8	6
137. Femelle de 3 ans . . . . .	8	6	4
138. Génisse de 2 ans . . . . .	6	4	3
139. Génisse de 1 an . . . . .	4	3	2
140. Veau de l'année . . . . .	3	2	1
141. Femelle de tout âge . . . . .	Médaille		
142. Troupeau (1 mâle et 4 femelles) . . . . .	12	8	6

**Classe 16.—Herefords.**

Section	1er	2e	3e
143. Mâle de 3 ans et au-dessus . . . . .	25	15	10
144. Mâle de 2 ans . . . . .	15	10	6
145. Mâle de 1 an . . . . .	10	6	4
146. Mâle de tout âge . . . . .	Médaille		
147. Femelle de 4 ans et au-dessus . . . . .	20	12	8.
148. Femelle de 3 ans . . . . .	12	8	5
149. Génisse de 2 ans . . . . .	8	5	4
150. Génisse de 1 an . . . . .	5	4	3
151. Veau de l'année . . . . .	4	3	2
152. Femelle de tout âge . . . . .	Médaille		
153. Troupeau (1 mâle et 4 femelles) . . . . .	20	12	8

M. V., E.  
abbé L. O.

le lundi

née.  
et son  
ent dans

l'expo-

égistrés  
rshires  
ords."  
l'expo-  
ans un

s plus  
surin-

### Classe 17.—Polled Angus

SECTION.	1er	2e	3e
154. Mâle de 3 ans et au-dessus .....	\$25	\$15	\$10
155. Mâle de 2 ans.....	15	10	6
156. Mâle de 1 an .....	10	6	4
157. Mâle de tout âge.....	Médaille		
158. Femelle de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
159. Femelle de 3 ans.....	12	8	5
160. Génisse de 2 ans.....	8	5	4
161. Génisse de 1 an.....	5	4	3
162. Veau de l'année.....	4	3	2
163. Troupeau (1 mâle et 4 femelles).....	20	12	8
164. Femelle de tout âge.....	Médaille		

### Classe 18.—Galloways

SECTION.	1er	2e	3e
165. Mâle de 3 ans et au-dessus.....	25	15	10
166. Mâle de 2 ans.....	15	10	6
167. Mâle de 1 an.....	10	6	4
168. Mâle de tout âge.....	Médaille		
169. Femelle de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
170. Femelle de 3 ans.....	12	8	5
171. Génisse de 2 ans.....	8	5	4
172. Génisse de 1 an.....	5	4	3
173. Veau de l'année.....	4	3	2
174. Femelle de tout âge.....	Médaille		
175. Troupeau (1 mâle et 4 femelles).....	20	12	8

### Classe 19.—Devons

SECTION.	1er	2e	3e
175A. Mâle de 3 ans et au-dessus.....	25	15	10
176. Mâle de 2 ans.....	15	10	6
177. Mâle de 1 an.....	10	6	4
178. Mâle de tout âge.....	Médaille		
179. Femelle de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
180. Femelle de 3 ans.....	12	8	5
181. Génisse de 2 ans.....	8	5	4
182. Génisse de 1 an.....	5	4	3
183. Veau de l'année.....	4	3	2
184. Femelle de tout âge.....	Médaille		
185. Troupeau (1 mâle et 4 femelles).....	20	18	8

Classe 20.—Ayrshires.

1er	2e	3e
\$25	\$15	\$10
15	10	6
10	6	4
Médaille		
20	12	8
12	8	5
8	5	4
5	4	3
4	3	2
20	12	8
Médaille		

SECTION.

	1er	2e	3e	4e
186. Mâle de 3 ans et au-dessus .....	\$20	\$18	\$15	\$10
187. Mâle de 2 ans .....	18	15	10	6
188. Mâle de 1 an .....	15	10	6	4
189. Mâle de tout âge .....		Médaille		
190. Femelle de 4 ans et au-dessus .....	20	16	12	8
191. Femelle de 3 ans .....	16	12	8	5
192. Génisse de 1 an .....	12	8	5	4
193. Génisse de 1 an .....	8	5	4	3
194. Veau de l'année .....	5	4	3	2
195. Femelle de tout âge .....		Médaille		
196. Troupeau : (1 mâle et 4 femelles) .....		Médaille d'argent		

Prix spécial : 1er et 2e vol. du "Canada Ayrshire Herd Record" offert par le Canada Ayrshire Breeders Association pour le meilleur mâle et femelle de tout âge, dans le district de Québec.

1er	2e	3e
25	15	10
15	10	6
10	6	4
Médaille		
0	12	8
2	8	5
8	5	4
5	4	3
4	3	2
Médaille		
12		8

Classe 21.—Jerseys ou Alderneys

SECTION.

	1er	2e	3e
197. Mâle de 3 ans et au-dessus .....	25	15	10
198. Mâle de 2 ans .....	15	10	6
199. Mâle de 1 an .....	10	6	4
200. Mâle de tout âge .....		Médaille	
201. Femelle de 4 ans et au-dessus .....	20	12	8
202. Femelle de 3 ans .....	12	8	5
203. Génisse de 2 ans .....	8	5	4
204. Génisse de 1 an .....	5	4	3
205. Veau de l'année .....	4	3	2
206. Femelle de tout âge .....		Médaille	
207. Troupeau (1 mâle et 4 femelles) .....		Médaille d'argent	

1er	2e	3e
15	10	6
10	6	4
6		4
Médaille		
12		8
8		5
5		4
4		3
3		2
Médaille		
18		8

Classe 22.—Guernseys

SECTION.

	1er	2e	3e
208. Mâle de 3 ans et au-dessus .....	25	15	10
209. Mâle de 2 ans .....	15	10	6
210. Mâle de 1 an .....	10	6	4
211. Mâle de tout âge .....		Médaille	
212. Femelle de 4 ans et au-dessus .....	20	12	8
213. Femelle de 3 ans .....	12	8	5
214. Génisse de 2 ans .....	8	5	4

SECTION.	1er	2e	3e
215. Génisse de 1 an.....	\$ 5	\$ 4	\$ 3
216. Veau de l'année.....	4	3	2
217. Femelle de tout âge.....	Médaille		
218 Troupeau (1 mâle et 4 femelles).....	20	12	8

### Classe 23.—Holsteins

SECTION.	1er	2e	3e
219. Mâle de 3 ans et au-dessus.....	25	15	10
220. Mâle de 2 ans.....	15	10	6
221. Mâle de 1 an.....	10	6	4
222. Mâle de tout âge.....	Médaille		
223. Femelle de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
224. Femelle de 3 ans.....	12	8	5
225. Génisse de 2 ans.....	8	5	4
226. Génisse de 1 an.....	5	4	3
227. Veau de l'année.....	4	3	2
228. Femelle de tout âge.....	Médaille		
229. Troupeau (1 mâle et 4 femelles).....	20	12	8

### Classe 24.—Canadiens

SECTION.	1er	2e	3e
230. Mâle de 3 ans et au-dessus.....	25	15	10
231. Mâle de 2 ans.....	15	10	6
232. Mâle de 1 an.....	10	6	4
233. Mâle de tout âge.....	Médaille		
234. Femelle de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
235. Femelle de 3 ans.....	12	8	5
236. Génisse de 2 ans.....	8	5	4
237. Génisse de 1 an.....	5	4	3
238. Veau de l'année.....	4	3	2
239. Femelle de tout âge.....	Médaille		
240. Troupeau (1 mâle et 4 femelles).....	Médaille d'argent		

Pour concourir, les animaux devront être enregistrés dans le "Herd Book" provincial.

### Classe 25.—Races croisées

Section	1er	2e	3e
241. Femelle de 4 ans et au-dessus.....	20	12	8
242. Femelle de 3 ans.....	12	8	5
243. Génisse de 2 ans.....	8	5	4

SECTION.

	1er	2e	3e
244. Génisse de 1 an.....	\$5	\$4	\$3
245. Génisse au-dessous d'un an.....	4	3	2
246. Femelle de tout âge.....	Médaille		
247. Troupeau (4 femelles).....	Médaille d'argent		

Classe 26.—Bœufs de boucherie

Section	1er	2e	3e
248. Bœuf de 3 ans et au-dessus.....	20	12	8
249. Bouvillon au-dessous de 3 ans.....	12	8	5
250. Vache de 4 ans et au-dessus.....	15	10	6
251. Génisse au-dessous de 4 ans.....	10	6	4
252. Paire de tout âge.....	Médaille		

Les animaux entrés dans d'autres classes ne peuvent pas concourir comme animaux gras.

Classe 27.—Bœufs de travail.

Section	1er	2e	3e
253. Paire de bœufs de 4 ans, sous joug.....	15	10	5
254. Paire de bœufs de 3 ans, sous joug.....	12	9	6
255. Paire de bœufs de 2 ans, sous joug.....	10	7	3

2e 3e  
 4 3  
 3 2  
 Médaille  
 12 8

2e 3e  
 15 10  
 10 6  
 6 4  
 Médaille  
 12 8  
 8 5  
 5 4  
 4 3  
 3 2  
 Médaille  
 12 8

2e 3e  
 15 10  
 10 6  
 6 4  
 Médaille  
 12 8  
 8 5  
 5 4  
 4 3  
 3 2  
 Médaille  
 d'argent  
 e "Herd

3e  
 8  
 5  
 4

3e SUBDIVISION  
ESPECE OVINE.



COMITÉ :—M. Lawrence Stafford, président, MM. Siméon Lesage, Eugène Casgrain, P. J. Côté, Auguste Talbot, A. F. Ashmead et Louis Durand.

**Faites vos entrées avant le lundi 3 septembre.**

*Prix d'entrée 25c par tête. Etaux gratuits.*

En faisant l'entrée il faut donner le nom du propriétaire et son adresse tout au long, ainsi que l'âge de l'animal.

Les femelles de deux ans et au-dessus devront avoir agnelé cette année.

Si demande en est faite, les exposants devront faire une déclaration solennelle que les animaux sont de l'âge déclaré par eux.

Le numéro catalogué devra être placé sur l'animal et sur l'étaux.

Le prix d'entrée doit être payé sur tous les animaux occupant des étaux.

Tous les animaux devront être sur le terrain le lundi 10 septembre, à 10 heures a.m.

**Classe 28.—Cotswolds.**

SECTION	1er	2e	3e
256. Bélier de 2 ans et au dessus.....	\$12	\$8.	\$ 5
257. Bélier de 1 an.....	8	6	4
258. Agneau.....	6	5	3
259. Deux brebis de 2 ans et au-dessus.....	10	6	4
260. Deux brebis de 1 an.....	8	5	3
261. Deux agnelles.....	6	4	2

**Classe 29.—Leicester**

SECTION	1er	2e	3e
262. Bélier de 2 ans et au-dessus.....	12	8	5
263. Bélier de 1 an.....	8	6	4

SECTION.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
264. Agneau.....	6	5	3
265. Deux brebis de 2 ans et plus.....	10	6	4
266. Deux brebis de 1 an.....	8	5	3
267. Deux agnelles.....	6	4	2

**Classe 30.—Lincolns**

SECTION	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
268. Bélier de 2 ans et au-dessus.....	12	8	5
269. Bélier de 1 an.....	8	6	4
270. Agneau.....	6	5	3
271. Deux brebis de 2 ans et au-dessus.....	10	6	4
272. Deux brebis de 1 an.....	8	5	3
273. Deux agnelles.....	6	4	2

**Classe 31.—Shropshires,**

SECTION.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
274. Bélier de 2 ans et au-dessus.....	12	8	5
275. Bélier de 1 an.....	8	6	4
276. Agneau.....	6	5	3
277. Deux brebis de 2 ans et au-dessus.....	10	6	4
278. Deux brebis de 1 an.....	8	5	3
279. Deux agnelles.....	6	4	2

**Classe 32.—Oxford Downs**

SECTION.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
280. Bélier de 2 ans et au-dessus.....	12	8	5
281. Bélier de 1 an.....	8	6	4
282. Agneau.....	6	5	3
283. Deux brebis de 2 ans et au-dessus.....	10	6	4
284. Deux brebis de 1 an.....	8	5	3
285. Deux agnelles.....	6	4	2

**Classe 33.—Southdowns**

SECTION.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
286. Bélier de 2 ans et au-dessus.....	12	8	5
287. Bélier de 1 an.....	8	6	4
288. Agneau.....	6	5	3
289. Deux brebis de 2 ans et au-dessus.....	10	6	4
290. Deux brebis de 1 an.....	8	5	3
291. Deux agnelles.....	6	4	2

n Lesage,  
l et Louis

on adresse

nelé cette

éclaration

P'étal.

pant des

embre, à

e

3e

5

4

3

4

3

2

3e

5

4



Sur demande, les exposants devront faire une déclaration solennelle que leurs animaux sont de l'âge mentionné par eux. Le jury devra voir à ce que les animaux soient entrés dans leurs sections respectives.

Aucun animal ne sera admis à concourir dans une section autre que celle assignée à son âge.

#### Classe 36.—Berkshires

SECTION.—		1er	2e	3e
298.	Mâle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$8	\$ 4
299.	Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
300.	Mâle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
301.	Femelle au-dessus de 1 an.....	12	8	4
302.	Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
303.	Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
304.	Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	12	8	

#### Classe 37.—Suffolks

SECTION.		1er	2e	3e
305.	Mâle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$8	\$ 4
306.	Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
307.	Mâle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
308.	Femelle au-dessus de 1 an.....	12	8	4
309.	Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
310.	Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
311.	Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	12	8	

#### Classe 38.—Poland Chinas

SECTION		1er	2e	3e
312.	Mâle au-dessus d'un an.....	\$12	\$ 8	\$ 4
313.	Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
314.	Mâle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
315.	Femelle au-dessus de 1 an.....	12	8	4
316.	Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
317.	Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
318.	Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	12	8	

#### Classe 39.—Essex

SECTION		1er	2e	3e
319.	Mâle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$ 8	\$ 4
320.	Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
321.	Mâle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
322.	Femelle au-dessus de 1 an.....	12	8	4

SECTION.	1er	2e	3e
323. Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
324. Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
325. Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	12	8	

**Classe 40—Tamworths**

SECTION	1er	2e	3e
326. Mâle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$ 8	\$ 4
327. Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
328. Mâle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
329. Femelle au-dessus de 1 an.....	12	8	4
330. Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
331. Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
332. Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	12	8	

**Classe 41.—Yorkshires, Chester White et autres races pures**

SECTION.	1er	2e	3e
333. Mâle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$ 8	\$ 4
334. Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
335. Mâle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
336. Femelle au-dessus de 1 an.....	12	8	4
337. Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
338. Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
339. Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	12	8	

**Classe 42.—Races croisees (grandes races).**

SECTION.	1er	2e	3e
340. Femelle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$8	\$4
341. Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
342. Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
343. Femelle de reproduction avec une portée d'au moins 4 nourrissons.....	12	8	

**Classe 43.—Races croisees (petites races)**

SECTION.	1er	2e	3e
344. Femelle au-dessus de 1 an.....	\$12	\$8	\$ 4
345. Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
346. Femelle au-dessous de 6 mois.....	6	4	
347. Femelle de reproduction avec une portée d'au moins 4 nourrissons.....	12	8	

5e SUBDIVISION.

ANIMAUX DE FANTAISIE.

Classe 44.

SECTION		SECTION	
349. Couple de furets.....	\$2 00	357. Couple d'écureuils rouges	\$2 00
350. Couple de cochons d'Inde	2 00	358. Couple d'écureuils volants	2 00
351. Couple de rats blancs...	2 00	359. Couple d'écureuils renards	2 00
352. Couple de souris blanches	2 00	360. Lapins oreillard, mâle...	2 00
352. Couple de marmottes ou		361. Lapins oreillard, femelle	2 00
chiens de prairie ....	2 00	362. Lapins de toute autre va-	
354. Couple d'écureuils noirs .	2 00	riété, mâle.....	2 00
355. Couple d'écureuils blancs	2 00	363. Lapins de toute autre va-	
356. Couple d'écureuils gris ..	2 00	riété, femelle.....	2 00

6e SUBDIVISION.

OISEAUX.

COMITÉ.—M. A. J. Turcotte, président, MM. Vict. Chateauvert, A. E. Vallerand, A. H. Cook, T. Gale, T. A. Poston et C. E. Dubord.

Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre

Prix d'entrée 25 centins par tête.—Pigeons 15 centins.

En faisant l'entrée il faut déclarer le numéro de la classe et de la section dans laquelle l'oiseau doit être entré.

Tout oiseau, exceptés les Games et les Bantams, devra être exposé dans sa condition naturelle.

Sur chaque poulailler, cage ou spécimen on attachera la pancarte de la compagnie, sur laquelle seront indiqués le numéro et la variété de l'espèce ; mais tant que le jury n'aura pas fait son rapport, il ne sera pas permis d'y afficher d'autre carte.

Excepté pour la classe de fantaisie, la Compagnie d'exposition de Québec fournira les cages, ainsi que la nourriture et la surveillance

L'exposition des volailles commencera le lundi, 10 septembre, et toutes

les volailles qui doivent concourir devront être à leur place sur le terrain avant 10 heures a. m. le mardi, 11 septembre, à défaut de quoi elles seront mises hors concours.

Aucun oiseau ne sera admis s'il n'est entré pour l'exposition.

Dans les sections *pour toute autre variété*, les oiseaux doivent être de pur sang.

## PRIMES REGULIERES DE L'EXPOSITION.

### Volailles, Poulets, Dindes, Oies, Canards et Oiseaux de Fantaisies.

	1er	2e
<i>Pour le meilleur coq</i> . . . . .	\$2 00	\$1 00
<i>Pour la meilleure poule</i> . . . . .	2 00	1 00
<i>Pour le meilleur poulet</i> . . . . .	2 00	1 00
<i>Pour la meilleure poulette</i> . . . . .	2 00	1 00
<i>Cages d'Elevage</i> . . . . .	2 50	1 50

### Pigeons.

<i>Pour le meilleur mâle</i> . . . . .	\$1 00	50c
<i>Pour la meilleure femelle</i> . . . . .	1 00	50c

### Classe 45—Volailles.

364. Brahmas, foncés, coq . . . . .	380. Dorkings, gris argent, coq . . . . .
365. Brahmas, foncées, poule . . . . .	381. Dorkings, gris argent, poule . . . . .
366. Brahmas, couleur pâle, coq . . . . .	382. Dorkings, blanc, coq . . . . .
367. Brahmas, couleur pâle, poule . . . . .	383. Dorkings, blanc, poule . . . . .
368. Cochinchinois, chamois, coq . . . . .	384. Houdans, coq . . . . .
369. Cochinchinois, chamois, poule . . . . .	385. Houdans, poule . . . . .
370. Cochinchinois, perdrix, coq . . . . .	386. Lafèches, coq . . . . .
371. Cochinchinois, perdrix, poule . . . . .	387. Lafèches, poule . . . . .
372. Cochinchinois, blanc, coq . . . . .	388. Crève-Cœurs, coq . . . . .
373. Cochinchinois, blanc, poule . . . . .	389. Crève-Cœurs, poule . . . . .
374. Cochinchinois, noir, coq . . . . .	390. Wyandottes, noirs ou blancs, coq . . . . .
875. Cochinchinois, noir, poule . . . . .	391. Wyandottes, noirs ou blancs, poule . . . . .
376. Langshans, coq . . . . .	392. Wyandottes, à raies dorées, coq . . . . .
377. Langshans, poule . . . . .	393. Wyandottes, à raies dorées, poule . . . . .
398. Dorkings, foncés, coq . . . . .	394. Wyandottes, à raies d'argent, coq . . . . .
379. Dorkings, foncés, poule . . . . .	395. Wyandottes, à raies d'argent, poule . . . . .

le terrain  
quoi elles

n.  
nt être de

N.

aisies.

2e  
\$1 00  
1 00  
1 00  
1 00  
1 50

50c  
50c

coq.....  
poule...  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
ncs,coq  
blancs,  
.....  
es, coq  
s,poule  
nt,coq  
argent,  
.....

- |  |  |
|--|--|
| 396. Plymouth Rocks, coq.....                        | 437. Leghorns, noirs, poule.....   |
| 397. Plymouth Rocks, poule.....                      | 438. Espagnols, coq.....   |
| 398. Plymouth Rocks, blanc, coq...                   | 439. Espagnols, poule.....   |
| 399. Plymouth Rocks, blanc, poule..                  | 440. Andalouisiens, coq.....   |
| 400. Dominique, coq.....                             | 441. Andalouisiens, poule.....   |
| 401. Dominique, poule.....                           | 442. Minorques, noirs, coq.....  |
| 402. Games, rouge-noirs, coq.....                    | 443. Minorques, noirs, poule.....  |
| 403. Games, rouge-noirs, poule.....                  | 444. Minorques, blancs, coq.....   |
| 404. Games, rouge-bruns, coq.....                    | 445. Minorques, blancs, poule.....   |
| 405. Games, rouge-bruns, poule....                   | 446. Polonais, noirs, à crêtes blanches,<br>coq.....                           |
| 406. Games, duckwing, coq.....                       | 447. Polonais, noirs, à crêtes blanches,<br>poule.....                         |
| 407. Games, duckwing, poule.....                     | 448. Polonais, blancs, coq.....  |
| 408. Games, pile, coq.....                           | 449. Polonais, blancs, poule.....  |
| 409. Games, pile, poule.....                         | 450. Polonais, argentés, coq.....  |
| 410. Games, de toute autre variété,coq               | 451. Polonais, argentés, poule.....  |
| 411. Games, de toute autre variété,<br>poule.....    | 452. Polonais, dorés, coq.....   |
| 412. Hamburgs, noirs, coq.....                       | 453. Polonais, dorés, poule.....   |
| 413. Hamburgs, noirs, poule.....                     | 454. Polonais, à raies chamois, coq..  |
| 414. Hamburgs à raies dorées, coq.                   | 455. Polonais, à raies chamois, poule  |
| 415. Hamburgs, à raies dorées, poule                 | 456. Polonais, sans crêtes, de toute<br>couleur, excepté blancs, coq.          |
| 416. Hamburgs, à raies d'argent, coq                 | 457. Polonais, sans crêtes, de toute<br>couleur, excepté blancs,<br>poule..... |
| 417. Hamburgs, à raies d'argent, poule               | 458. Polonais de toute autre variété,<br>coq.....                              |
| 418. Hamburgs, émaillés d'or, coq...                 | 459. Polonais, de toute autre variété,<br>poule.....                           |
| 419. Hamburgs, émaillés d'or, poule.                 | 460. Game Bantams, rouge-noirs, coq  |
| 420. Hamburgs, émaillés d'argent,coq                 | 461. Game Bantams, rouge-noirs,<br>poule.....                                  |
| 421. Hamburgs, émaillés d'argent,<br>poule.....      | 462. Game Bantams, rouge-bruns,<br>coq.....                                    |
| 422. Red Caps, coq.....                              | 463. Game Bantams, rouge-bruns,<br>poule.....                                  |
| 423. Red Caps, poule.....                            | 464. Game Bantams, duckwing, coq.  |
| 424. Javas, noirs, coq.....                          | 465. Game Bantams, duckwing, poule   |
| 425. Javas, noirs, poule.....                        | 466. Game Bantams, pile, coq.....  |
| 426. Javas, de toute variété, coq...                 | 467. Game Bantams, pile, poule....   |
| 427. Javas, de toute variété, poule..                | 468. Bantams, noirs, à crêtes roses,<br>coq.....                               |
| 428. Leghorns, blancs, coq.....                      | 469. Bantams, noirs, à crêtes roses,<br>poule.....                             |
| 429. Leghorns, blancs, poule.....                    | 470. Bantams, blancs, à crêtes roses,<br>coq.....                              |
| 430. Leghorns, bruns, coq.....                       |  |
| 431. Leghorns, bruns, poule.....                     |  |
| 432. Leghorns, bruns, à crêtes roses,<br>coq.....    |  |
| 433. Leghorns, bruns à crêtes roses,<br>poules.....  |  |
| 434. Leghorns, blancs, à crêtes roses,<br>coq.....   |  |
| 435. Leghorns, blancs, à crêtes roses,<br>poule..... |  |
| 436. Leghorns, noirs, coq.....                       |  |

471. Bantams, blancs, à crêtes roses, poule.....
472. Bantams, Sebright, dorés, coq..
473. Bantams, Sebright, dorés, poule
474. Bantams, Sebright, argentés, coq.....
475. Bantams, Sebright, argentés, poule.....
476. Bantams, Japonais, coq.....
477. Bantams, Japonais, poule.....
478. Bantams pekings, coq.....
479. Bantams pekings, poule.....
480. Bantams, Polonais, coq.....
481. Bantams, Polonais, poule.....
482. Bantams, toute autre variété, coq.....
483. Bantams, toute autre variété, poule.....

**Classe 46—Poulets et Poulettes**

484. Brahmas, foncés, poulet.....
485. Brahmas, foncés, poulette.....
486. Brahmas, couleur pâle, poulet..
487. Brahmas, couleur pâle, poulette
488. Cochinchinois, chamois, poulet.
489. Cochinchinois, chamois, poulette
490. Cochinchinois, perdrix, poulet..
491. Cochinchinois, perdrix, poulette
492. Cochinchinois, blancs, poulet..
493. Cochinchinois, blancs, poulette.
494. Cochinchinois, noirs, poulet...
495. Cochinchinois, noirs, poulette..
496. Langshans, poulet.....
497. Langshans, poulette.....
498. Dorkings, foncés, poulet.....
499. Dorkings, foncés, poulette.....
500. Dorkings, gris argent, poulet..
501. Dorkings, gris argent, poulette.
502. Dorkings blancs, poulet.....
503. Dorkings, blancs, poulette.....
504. Houdans, poulet.....
505. Houdans, poulette.....
506. Laffèche, poulet.....
507. Laffèche, poulette.....
508. Crève Cœurs, poulet.....
509. Crève-Cœurs, poulette.....
510. Wyandottes, noirs ou blancs, poulet.....
511. Wyandottes, noirs ou blancs, poulette.....
512. Wyandottes, argentés, poulet..
513. Wyandottes, argentés, poulette
514. Wyandottes, dorés, poulet....
515. Wyandottes, dorés, poulette...
516. Plymouth Rocks, poulet.....
517. Plymouth Rocks, poulette.....
518. Plymouth Rocks, blancs poulet
519. Plymouth Rocks, blancs, poulette.....
520. Dominiques, poulet.....
521. Dominiques, poulette.....
522. Games, rouge-noirs, poulet....
523. Games, rouge-noirs, poulette..
524. Games, rouges-bruns, poulet...
525. Games, rouges-bruns, poulette..
526. Games, duckwing, poulet.....
527. Games, duckwing, poulette....
528. Games, pile, poulet.....
529. Games, pile, poulette.....
530. Games, de toute autre variété, poulet.....
531. Games, de toute autre variété, poulette.....
532. Hamburgs, noirs, poulet.....
533. Hamburgs, noirs, poulette.....
534. Hamburgs, à raies dorées, poulet.....
535. Hamburgs, à raies dorées, poulette.....
536. Hamburgs, à raies argentées, poulet.....
537. Hamburgs, à raies argentées, poulette.....
538. Hamburgs, émaillés d'or, poulet.....
539. Hamburgs, émaillés d'or, poulette.....
540. Hamburgs, émaillés d'argent, poulet.....
541. Hamburgs, émaillés d'argent, poulette.....
542. Red Caps, poulet.....
543. Red Caps, poulette.....

544. Javas, noirs, poulet..... | couleur, excepté blancs, pou-  
545. Javas, noirs, poulette..... | lette.....  
546. Javas, de toute autre variété, | 578. Polonais, de toute autre variété,  
poulet..... | poulet.....  
547. Javas, de toute autre variété | 579. Polonais, de toute autre variété,  
poulette..... | poulette.....  
548. Leghorns, blancs, poulet..... | 580. Game Bantams, rouge-noirs,  
549. Leghorns, blancs, poulette.... | poulet.....  
550. Leghorns, bruns, poulet..... | 581. Game Bantams, rouge-noirs,  
551. Leghorns, bruns, poulette..... | poulette.....  
552. Leghorns, bruns, à crêtes roses, | 582. Game Bantams, rouge-bruns,  
poulet..... | poulet.....  
553. Leghorns, bruns, à crêtes roses, | 583. Game Bantams, rouge-bruns,  
poulette..... | poulette.....  
554. Leghorns, blancs, à crêtes roses, | 584. Game Bantams, duckwing, pou-  
poulet..... | let.....  
555. Leghorns, blancs, à crêtes roses, | 585. Game Bantams, duckwing, pou-  
poulette..... | lette.....  
556. Leghorns, noirs, poulet..... | 586. Game Bantams, pile, poulet...  
557. Leghorns, noirs, poulette..... | 587. Game Bantams, pile, poulette..  
558. Espagnols, poulet..... | 588. Game Bantams noirs, à crêtes  
559. Espagnols, poulette..... | roses, poulet.....  
560. Andalouisiens, poulet..... | 589. Game Bantams, noirs, à crêtes  
561. Andalouisiens, poulette..... | roses, poulette.....  
562. Minorques, noirs, poulet..... | 590. Game Bantams, blancs, à crêtes  
563. Minorques, noirs, poulette.... | roses, poulet.....  
564. Minorques, blancs, poulet..... | 591. Game Bantams, blancs, à crêtes  
565. Minorques, blancs, poulette.... | roses, poulette.....  
566. Polonais, noirs, à crêtes blan- | 592. Game Bantams, Sebright, dorés,  
ches poulet..... | poulet.....  
567. Polonais, noirs, à crêtes blan- | 593. Game Bantams, Sebright, dorés,  
ches, poulette..... | poulette.....  
568. Polonais, blancs, poulet..... | 594. Game Bantams, Sebright, ar-  
569. Polonais, blancs, poulette.... | gentés, poulet.....  
570. Polonais, argentés, poulet..... | 595. Game Bantams, Sebright, ar-  
571. Polonais, argentés, poulette... | gentés, poulette.....  
572. Polonais, dorés, poulet..... | 596. Game Bantams, Japonais, pou-  
573. Polonais, dorés, poulette..... | let.....  
574. Polonais, à raies chamois, pou- | 597. Game Bantams, Japonais, pou-  
let..... | lette.....  
575. Polonais, à raies chamois, pou- | 598. Game Bantams, Pékin, poulet..  
lette..... | 599. Game Bantams, Pékin, poulette.  
576. Polonais, sans crête, de toute | 600. Game Bantams, Polonais, pou-  
couleur, excepté blancs, pou- | let.....  
let..... | 601. Game Bantams, Polonais, pou-  
577. Polonais, sans crête, de toute | lette.....

602. Game Bantams, de toute autre variété, poulet . . . . .  
 603. Game Bantams, de toute autre variété, poulette . . . . .

**Classe 47.—Cages d'Élevage**

*Prix d'entrée : \$1.00 chaque section*

604. Brahmas, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles...  
 605. Cochinchinois, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles . . . . .  
 606. Langshans, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles  
 607. Dorkings, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles.  
 608. Plymouth Rocks, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles . . . . .  
 609. Games, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles..  
 610. Hamburgs, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles  
 611. Leghorns, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles.  
 612. Houdans, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles..  
 613. Espagnols, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles.  
 614. Polonais, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles..  
 615. Andalouisiens, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles . . . . .  
 616. Minorques, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles.  
 617. Wyandottes, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles.  
 618. Javas, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles..  
 619. Toute autre variété, meilleure cage renfermant 1 mâle et 3 femelles . . . . .  
 620. Games et autres Bantams, meilleure cage, renfermant 1 mâle et 3 femelles . . . . .

**Classe 48.—Pigeons**

*Prix d'entrée : 15 centins chaque.*

Toutes les cages pour pigeons seront fournies par la compagnie ; les exposants devront avoir une marque privée sur leurs pigeons afin de pouvoir facilement les identifier.

621. Pouters, pied bleu, mâle . . . . .  
 622. Pouters, pied bleu, femelle . . . . .  
 623. Pouters, pied noir, mâle . . . . .  
 624. Pouters, pied noir, femelle . . . . .  
 625. Pouters, pied rouge ou jaune, mâle . . . . .  
 626. Pouters, pied rouge ou jaune, femelle . . . . .  
 627. Pouters, blancs, mâle . . . . .  
 628. Pouters, blancs, femelle . . . . .  
 629. Messagers anglais, noirs, mâle..  
 630. Messagers anglais, noirs, femelle..  
 631. Messagers anglais, bruns foncés, mâle . . . . .  
 632. Messagers anglais, bruns foncés, femelle . . . . .  
 633. Messagers anglais de toute autre variété, mâle . . . . .  
 634. Messagers anglais, de toute autre variété, femelle . . . . .  
 635. Dragons, bleus, blancs, rouges ou jaunes, mâle . . . . .  
 636. Dragons, bleus, blancs, rouges ou jaunes, femelle . . . . .  
 637. Dragons, toute autre couleur, mâle . . . . .  
 638. Dragons, toute autre couleur, femelle . . . . .  
 639. Barbes, noirs, mâle . . . . .  
 640. Barbes, noirs, femelle . . . . .  
 641. Barbes, bruns foncés, mâle . . . . .  
 643. Barbes, bruns foncés, femelle . . . . .  
 644. Barbes, toute autre couleur, mâle..  
 645. Barbes, toute autre couleur, femelle . . . . .  
 646. Tumblers, à courte face, amande, mâle . . . . .

647. Tumblers, à courte face, amande, femelle.....
648. Tumblers, toute autre couleur fixe, mâle.....
649. Tumblers, toute autre couleur fixe, femelle.....
650. Tumblers, toute autre variété, couleur fixe, mâle.....
651. Tumblers, toute autre variété, couleur fixe, femelle.....
652. Fantails, bleus ou argentés, mâle.....
653. Fantails, bleus ou argentés, femelle.....
654. Fantails, blancs, mâle.....
655. Fantails, blancs, femelle.....
656. Fantails, toute autre couleur fixe, mâle.....
657. Fantails, toute autre couleur fixe, femelle.....
658. Jacobins, rouges ou jaunes, mâle.....
659. Jacobins, rouges ou jaunes, femelle.....
660. Jacobins, toute autre couleur, mâle.....
661. Jacobins, toute autre couleur, femelle.....
662. Antwerps, à courte face, argentés, bruns foncés ou bleus, mâle.....
663. Antwerps, à courte face, argentés, bruns foncés ou bleus, femelle.....
664. Antwerps, à courte face, toute autre couleur, mâle.....
665. Antwerps, à courte face, toute autre couleur, femelle.....
666. Antwerps, argentés ou bruns foncés, mâle.....
667. Antwerps, argentés ou bruns foncés, femelle.....
668. Antwerps, bleus ou noir, bigarés, mâle.....
669. Antwerps, bleus ou noir, bigarés, femelle.....
670. Trumpeters, russes, mâle.....
671. Trumpeters, russes, femelle.....
672. Turbits, rouges ou jaunes, mâle.....
673. Turbits, rouges ou jaunes, femelle.....
674. Turbits, toute autre couleur, mâle.....
675. Turbits, toute autre couleur, femelle.....
676. Blondinettes, mâle.....
677. Blondinettes, femelle.....
678. Satinettes, mâle.....
679. Satinettes, femelle.....
680. Archanges, mâle.....
681. Archanges, femelle.....
682. Hirondelles, rouges ou jaunes, mâle.....
683. Hirondelles, rouges ou jaunes, femelle.....
684. Hirondelles, toute autre couleur, mâle.....
685. Hirondelles, toute autre couleur, femelles.....
686. Nonnes, de toute autre couleur, mâle.....
687. Nonnes, de toute autre couleur, femelle.....
688. Hiboux, anglais, bleus, argentés, noirs ou jaunes, mâle.....
689. Hiboux, anglais, bleus, argentés, noirs ou jaunes, femelle.....
690. Hiboux, anglais, de toute autre couleur, mâle.....
691. Hiboux, anglais, de toute autre couleur, femelle.....
692. Hiboux, africains, de toute couleur, mâle.....
693. Hiboux africains, de toute couleur, femelle.....
694. Toute autre variété non indiquée sur cette liste, mâle.....
695. Toute autre variété non indiquée sur cette liste, femelle.....

**Classe 49.—Dindes**

696. Dindes, bronzés, mâle.....
697. Dindes, bronzés, femelle.....

698. Dindes, de toute autre variété, mâle.....  
 699. Dindes, de toute autre variété, femelle.....

**Classe 50.—Dindons**

700. Dindons, bronzés, mâle.....  
 701. Dindons, bronzés, femelle.....  
 702. Dindons, de toute autre variété, mâle.....  
 703. Dindons, de toute autre variété, femelle.....

**Classe 51.—Oies**

704. Oies Bremen ou Embden, mâle.....  
 705. Oies Bremen ou Embden, femelle.....  
 706. Oies Toulouse, mâle.....  
 707. Oies Toulouse, femelle.....  
 708. Oies Chinois, mâle.....  
 709. Oies Chinois, femelle.....  
 710. Oies, de toute autre variété, mâle.....  
 711. Oies de toute autre variété, femelle.....

**Classe 52.—Oies de 1894**

712. Oies, Bremen ou Embden, mâle.....  
 713. Oies, Bremen ou Embden, femelle.....  
 714. Oies, Toulouse, mâle.....  
 715. Oies, Toulouse, femelle.....  
 716. Oies, de toute autre variété, mâle.....  
 717. Oies, de toute autre variété, femelle.....

**Classe 53.—Canards**

718. Canards, Rouen, mâle.....  
 719. Canards, Rouen, femelle.....  
 720. Canards, Aylesbury, mâle.....  
 721. Canards, Aylesbury, femelle.....

722. Canards, Pékin, mâle.....  
 723. Canards, Pékin, femelle.....  
 724. Canards, Cayuga, mâle.....  
 725. Canards, Cayuga, femelle.....  
 726. Canards, de toute autre variété, mâle.....  
 727. Canards, de toute autre variété, femelle.....  
 728. Couple de Canards, mandarins.  
 729. Couple de Canards, Carolina..

**Classe 54.—Canards de 1894**

730. Canards, Rouen, mâle.....  
 731. Canards, Rouen, femelle.....  
 732. Canards, Aylesbury, mâle.....  
 733. Canards, Aylesbury, femelle...  
 734. Canards, Pékin, mâle.....  
 735. Canards, Pékin, femelle.....  
 736. Canards, Cayuga, mâle.....  
 737. Canards, Cayuga, femelle.....  
 738. Canards, de toute autre variété, mâle.....  
 739. Canards, de toute autre variété, femelle.....

**Classe 55.—Oiseaux de fantaisies**

730. Couple de Pintardes.....  
 731. Couple de Faisans, anglais....  
 732. Couple de Faisans dorés.....  
 733. Couple de Faisans argentés....  
 734. Couple de Faisans Albino.....  
 735. Couple de Faisans ring neck...  
 736. Couple de Faisans Himalayens.  
 737. Couple de Faisans lady Amberst  
 738. Couple de Faisans Reeves.....  
 739. Couple de Cailles, nature vulgaire.....  
 740. Couple de Cailles de Californie.  
 741. Couple de Perdrix.....  
 742. Couple de Poules de prairie. .  
 743. Paon blanc.....  
 744. Paon vulgaire.....  
 745. Cygne blanc.....  
 746. Cygne noir.....

## Deuxième Division

# PRODUITS DE LA FERME

### 1ère SUBDIVISION

## PRODUITS AGRICOLES

COMITÉ.— L'hon. J. Sharples, président, MM. J. E. Bédard, A. H. Furniss, Jos. Girard, M. P. P., L. Z. Joneas, M. P., S. Sylvestre, Dr Grignon.

*Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre.*

**Prix d'entrée:** pour 10 entrées et moins, 50c ; au-dessus de 10 entrées, \$1.00

Tout grain, graine et autre produit agricole devront être le produit de la dernière récolte.

En faisant leurs entrées, les exposants devront mentionner les noms de la variété qu'ils exposent.

Les récoltes racines devront être certifiées comme ayant été cultivées en plein champ par l'exposant.

Tous les échantillons devront être rendus dans le bâtiment, le lundi 10 septembre à 10 heures a. m.

#### Classe 56.—Grains des Champs, etc.

SECTION.	1er	2e	3e
774. Blé d'automne, 2 minots.....	\$ 5	\$3	\$2
775. Blé du printemps, Fife, 2 minots.....	5	3	2
776. Blé du printemps, sans barbes, variété quelconque, 2 minots.....	5	3	2
777. Blé du printemps, blanc de Russie, 2 minots.....	5	3	2
778. Blé du printemps, à barbes, 2 minots.....	5	3	2
779. Orge (à 2 rangs), 2 minots.....	5	3	2

SECTION.	1er	2e	3e
780. Orge, (à 4 ou 6 rangs), 2 minots.....	\$5	\$3	\$2
781. Seigle du printemps, 2 minots.....	5	3	2
782. Avoine blanche, 2 minots.....	5	3	2
783. Avoine Américaine, Banner, 2 minots.....	5	3	2
784. Avoine, noire, 2 minots.....	5	3	2
785. Lentilles noires, 2 minots.....	4	2	1
786. Sarrazin noir, 2 minots.....	4	2	1
787. Pois blancs, petits des champs, 2 minots.....	4	2	1
788. Pois bleus, petits, 2 minots.....	4	2	1
789. Pois Marrowfat, (blancs), 2 minots.....	4	2	1
790. Pois Marrowfat, (œil noir), 2 minots.....	4	2	1
791. Fèves blanches, petites des champs, 2 minots....	4	2	1
792. Fèves blanches, grosses des champs, 2 minots....	4	2	1
793. Fèves à cheval, 1 minot.....	4	2	1
794. Blé d'Inde, blanc, en épis, 1 tresse.....	4	2	1
795. Blé d'Inde, jaune, en épis, 1 tresse.....	4	2	1

**Classe 57.—Grains en gerbes, foin presse et produits de silos**

SECTION.	1er	2e	3e
796. Trois gerbes de blé d'automne.....	5	3	2
797. " " de seigle d'automne.....	5	3	2
798. " " d'orge ".....	5	3	2
799. " " " du printemps.....	5	3	2
800. " " d'avoine blanche.....	5	3	2
801. " " " noire.....	5	3	2
802. " " de blé-d'Inde.....	5	3	2
803. " " de blé du printemps.....	5	3	2
804. " " demil.....	5	3	2

**Classe 58—Graines des Champs.**

SECTION.	1er.	2e.	3e
805. Graine de mil, 2 minots.....	5	3	2
806. Graine de trèfle rouge, 2 minots.....	5	3	2
807. Graine de lin, 2 minots.....	5	3	2

**Classe 59—Recoltes-Racines**

SECTION.	1er.	2e.	3e
808. Patates, early Ohio, 1 panier d'un minot... 3	3	2	1
809. " early Gem, " " ... 3	3	2	1
810. " early Paritan, " " ... 3	3	2	1
811. " Beauté de Hébron, " " ... 3	3	2	1
812. " early rose, " " ... 3	3	2	1

SECTION.		1er	2e	3e	
2e	3e	813. " White elephant, " " ...	3	2	1
3e	2e	814. " Rural New-Yorker, No 2 "	3	2	1
3	2	815. " Lee's favorite. " " ...	3	2	1
3	2	816. " New Queen, " " ...	3	2	1
3	2	817. " Stray Beauty, " " ...	3	2	1
3	2	818. " Garnet Chili, " " ...	3	2	1
2	1	819. " toute autre variété, " " ...	3	2	1
2	1	820. Assortiment de patates (n'excédant pas			
2	1	10 variétés, 10 de chaque espèce), cette collec-			
2	1	tion peut se composer des mêmes variétés			
2	1	ayant été exposées dans d'autres sections,			
2	1	mais pas des mêmes patates, et doivent provenir			
2	1	de la culture de l'exposant (Un exposant			
2	1	ne peut remporter qu'un seul prix dans cette			
2	1	section).....	6	4	2
2	1	821. Navets de Suède, collet pourpre, 6 racines.....	3	2	1
2	1	822. Navets de Suède, collets verts, 6 racines.....	3	2	1
2	1	823. Navets globe blanc, 6 racines.....	3	2	1
2	1	824. Navets jaunes d'Aberdeen, collets verts 6 racines.	3	2	1
2	1	825. Carottes, longues, rouges, 12 racines.....	3	2	1
2	1	826. Carottes, demi-longues, rouges, 12 racines.....	3	2	1
2	1	827. Carottes, Belgique blanches, 12 racines.....	3	2	1
2	1	828. Carottes, intermédiaires ou des Vosges 12 racines	3	2	1
2	1	829. Mangel-Wurzel, long, rouge, 6 racines.....	3	2	1
2	1	830. Mangel-Wurzel, globe, rouge, 6 racines.....	3	2	1
2	1	831. Mangel-Wurzel, globe, jaune, 6 racines.....	3	2	1
2	1	832. Mangel-Wurzel, long, jaune, 6 racines.....	3	2	1
2	1	833. Mangel-Wurzel, intermédiaire, jaune, 6 racines..	3	2	1
2	1	834. Mangel-Wurzel, Golden Tankard, 6 racines.....	3	3	1
2	1	835. Kohl-Rabi.....	3	2	1
2	1	836. Betteraves à sucre, blanches, collets rouges ou			
2	1	verts, 6 racines.....	3	2	1
2	1	837. Deux citrouilles pour animaux.....	3	2	1
2	1	838. Citrouilles jaunes, communes des champs (3)....	3	2	1
2	1	839. blé d'Inde pour ensilage, 6 tiges.....	4	3	2
2	1	840. Collection nommé de Blé-d'Inde pour ensilage,			
2	1	10 variétés, 5 tiges chaque.....	5	4	3
2	1	841. Collection de racines cultivées par l'exposant,			
2	1	les variétés nommées, propre à la nour-			
2	1	riture des animaux, pas plus de 4 chaque,			
2	1	patates exceptées.....	8	6	3
2	1	842. Oignons rouges, 1 panier d'un minot.....	4	3	2
2	1	843. Oignons jaunes, 1 panier d'un minot.....	3	2	1
2	1	844. Tomates, 1 panier d'un minot.....	3	2	1

**Classe 60.—Filasse**

SECTION.	1er	2e	3e
845. 5 lbs. de filasse . . . . .	\$5	\$3	\$2

**Classe 61.—Tabac**

(RÉCOLTE DE 1893)

SECTION.		2e	3e
846. Tabac en feuilles, pas moins de 25 livres . . . . .	\$5	4	3
847. Tabac coupé 10 livres . . . . .	4	3	2
848. Cigares fabriqués exclusivement avec le tabac canadien, pas moins d'un cent . . . . .	5	4	3
849. Tabac canadien, en feuilles 5 livres . . . . .	3	2	1
850. " Connecticut 5 livres . . . . .	3	2	1
851. " Hester 5 livres . . . . .	3	2	1
852. " White Burley 5 livres . . . . .	3	2	1
853. " de la Havane 5 livres . . . . .	3	2	1
854. " Kentucky, 5 livres . . . . .	3	2	1

**2e SUBDIVISION****PRODUITS INDUSTRIELS**

COMITÉ.—MM. J. J. Frémont, président, l'hon. H.G. Joly de Lotbinière, J. de L. Taché, Camirand, I. D. Guay, J. C. Chapaïs, Z. Vézina.

**Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre.**

*Prix d'entrée, 25 centins par section.*

On exigera de chaque exposant, recevant un prix, une déclaration par écrit affirmant que le fromage exhibé est bien le produit de la fromagerie mentionnée. Cette règle s'applique également au beurre de crèmerie.

Tout exposant qui fera des fausses représentations sera privé des prix qu'il aura pu remporter.

Toute fabrique ou tout manufacturier peut concourir dans les différentes sections, mais ne pourra concourir dans la même section sous différents noms.

Afin d'assurer l'uniformité de la salaison du beurre exhibé, on recommande d'employer les huitième d'un once de sel par livre de beurre.

Dans ce département, les exposants qui n'auraient pas l'intention d'accompagner les objets qu'ils exhibent, peuvent les adresser au " Surintendant de la Laiterie, terrain d'exposition, Québec, " qui en prendra charge.

Il est défendu aux exposants de mettre sur les produits des marques pouvant servir à faire connaître leur provenance.

Le fromage sera jugé d'après l'échelle de points suivante ; arôme 45 points, qualité et texture 30 points, couleur 15 points, apparence générale du produit et de l'emballage, 10 points.

Le beurre sera jugé d'après l'échelle de points suivante ; arôme 40 points, texture 30 points, couleur 10 points, salage 10 points, apparence générale du produit et qualité de l'emballage 10 points.

Une laiterie en opération, fonctionnera dans le bâtiment de la laiterie. On fera usage de l'outillage le plus nouveau et le plus perfectionné, et le public aura une excellente occasion d'en apprécier la valeur.

**Classe 62.—Fromage**

SECTION.	1er	2e	3e	4e
859. Deux fromages de fabrique (colorés) pesant au moins 50 lbs. chaque et faits entre le 1er et le 16 août 1894.....	\$30	\$20	\$10	\$5
860. Deux fromages de fabrique (blanc) pesant au moins 50 lbs. chaque, et faits entre le 1er août et le 16 août 1894.....	20	15	8	5
861. Six fromages à la crème (n'excédant pas 10 lbs. chaque).....	6	5	4	3
861½. Collection de 10 meules de petits fromages pour consommation locale.....	6	5	4	3

**Classe 63.—Beurre**

SECTION.	1er	2e	3e	4e
862. Deux tinettes ou pots, pesant au moins 50 lbs. chaque, et faits dans une beurrerie.....	\$30	\$20	\$10	\$5
863. Deux tinettes ou pots, pesant au moins 40 lbs. chaque et faits dans une laiterie.....	20	10	5	3
864. Panier de beurre de ferme en moules ou rouleaux.	10	5	3	

2e 3e  
33 82

2e 3e  
4 3  
3 2

4 3  
2 1  
2 1  
2 1  
2 1  
2 1

de Lotbi-  
Vézina.

claration  
a froma-  
de crè-

ivé des.

## Classe 64.—Miel et cire

SECTION.	1er	2e	3e
865. Etalage de miel en rayon, 20 livres en sections.	\$3	\$2	\$1
866. Etalage de miel de tilleul extrait, 25 livres, en bocaux transparents .....	3	2	1
867. Etalage de miel de trèfle extrait, 25 livres, en bocaux transparents.....	3	2	1
868. Dix livres de cire d'abeille, (les fabricants de fondation exclus).....	3	2	1
869. Fondation pour cellules d'incubation.....	3	2	1
870. Outillage d'apiculteur.....	Médaille		
871. Boîte a compartiment supérieur de facile manipulation ; le miel tel que déposé par les abeilles devant être exhibé dans les boîtes.....	Médaille		
872. Collection de produits dans lesquels le miel entre comme composant, pour démontrer les nombreux usages qu'on peut faire du miel.....	Médaille		

Tout miel exposé doit être le produit du rucher de l'exposant.

Les exposants qui vendront du miel pendant l'exposition, (privilege pour lequel il devront payer un honoraire), ne pourront pas en enlever de leur étalage régulier, mais il leur sera permis d'en avoir une réserve d'où ils pourront tirer le miel vendu.

Les exposants qui vendront du miel en rayon ne pourront pas le diviser en sections ; mais il leur sera permis de le vendre en morceaux soigneusement enveloppés dans des sacs de papier-manille, ou renfermés dans des boîtes en carton. Les acheteurs sont avertis qu'il ne devront pas consumer ce miel à l'intérieur des batiments, et les vendeurs seront tenus de faire moins de bruit possible en sollicitant l'achat de leur article.

Les exposants devront avoir complété leurs étalages avant le 10 septembre, à 10 heures a. m. jour de l'ouverture de l'exposition.

Toute infraction à ces règles sera passible de la confiscation du prix accordé.

## Classe 65.—

SECTION	1er	2e	3e
873. Sucre d'érable .....	\$5	3	2
874. Sirop d'érable .....	5	3	2
875. Vins canadiens.....	3	2	
876. Liqueurs.....	3	2	
877. Vinaigre.....	3	2	
878. Conserve de végétaux.....	3	2	
879. Marinades.....	3	2	

## SECTION.

	1er	2e	3e
880. Marmalade.....			
881. Confitures.....	3	2	
882. Sucrieries.....	3	2	
883. Fruits en bidon.....	3	2	
884. Pain de ménage.....	3	2	
885. Savons du pays.....	3	2	

## 3e SUBDIVISION

## PRODUITS DOMESTIQUES

COMITÉ :—Mesdames Jacques Collin et Joseph Gonthier.

## Classe 66.

## SECTION.

	1er	2e	3e
886. Etoffe croisée et foulée (12 verges).....	3	2	1
887. Petite étoffe foulée (12 verges).....	3	2	1
888. Etoffe à robes (12 verges).....	3	2	1
889. Flanelle légère (12 verges).....	3	2	1
890. Toile (12 verges).....	3	2	1
891. Courte-pointes en laine.....	3	2	1
892. Couvre-pieds en laine ou laine et coton.....	3	2	1
893. Couvertes en laine.....	3	2	1
894. Tapis en catalonne.....	3	2	1
895. Châles en laine.....	3	2	1
896. Ouvrages au tricot.....	3	2	1
897. Feutre canadien (10 lbs).....	3	2	1
898. Deux paires de bas de laine.....	3	2	1
899. " " de chaussettes de laine.....	3	2	1
900. " " de gants " ".....	3	2	1
901. " " de mitaines " ".....	3	2	1
902. Tapis de cheminée en laine.....	3	2	1
903. Paillason en catalonne.....	3	2	1
904. Pièce de toile ouvrée, 12 verges.....	3	2	1
905. Fil de lin $\frac{1}{2}$ lb.....	3	2	1
906. Couverte à cheval [2].....	3	2	1
907. Pardessus, imitation de mouton de Perse.....	3	2	1
908. Manchon et chapeau, imitation de mouton de Perse.....	3	2	1

Tous les articles de cette subdivision doivent être de provenance canadienne et préparés chez le cultivateur.

## 4ème SUBDIVISION

## FLEURS ET FRUITS

COMITÉ.—Les directeurs de la Société d'Horticulture de Québec, savoir :

MM. F. Ross, président, E. C. Barrow, vice-président, A. M. Robinson, secrétaire-trésorier, Lt-Col. Jos. Bell Forsyth, R. Campbell, D. Bell, G. G. Stuart, A. F. Ashmead, G. Robinson, A. Rhodes et MM. D. Griffin, A. Dupuis, R. W. Sheppard, J. Verret, Dr F. Duc et J. M. LeMoine.

**Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre 1894.**

Prix d'entrées : pour 10 entrées et moins, 50c. ; plus de 10 entrées, \$1.00. *On ne charge rien aux membres de la Société d'Horticulture de Québec.*

1. Tous les spécimens placés en concurrence doivent être, *bona fide*, cultivés par l'exposant ou son patron, ou avoir été en la possession de l'exposant au moins deux mois auparavant, sinon le concurrent ne pourra recevoir aucun prix.

2. Tous les articles exposés doivent être libellés avec leurs noms propres.

3. En accordant des prix aux plantes en pots, on tiendra compte particulièrement de la beauté des spécimens, de la profusion de fleurs, et des marques d'une culture supérieure.

4. Toute déviation, en plus ou en moins, aux indications relatives au nombre et aux quantités exactes spécifiées mettra l'exposant hors de concours dans cette section.

5. Tous les bouquets mis au concours doivent pouvoir entrer dans les vases fournis.

6. Des cartes qui correspondront avec les numéros des entrées seront fournis aux exposants. Ceux-ci seront seuls responsables de leur placement, et ils sont requis de voir à ce que les articles exposés soient bien décrits sur ces cartes. L'association ne sera aucunement responsable des erreurs qui proviendraient de la non observation de cette règle ou d'aucune autre règle.

7. Afin de pouvoir accorder l'espace nécessaire à chacun des concurrents, dans chaque section, il est de rigueur que toutes les entrées soient faites par écrit au plus tard le samedi 8 septembre. Après cette date nulle entrée ne sera reçue.

8. Le secrétaire ne sera pas tenu de recevoir les entrées non écrites. Il fournira des blancs, lorsqu'il en sera requis.

9. Il faudra que tous les produits soient dans le bâtiment de l'exposition le lundi, 10 septembre à 10 h. a. m. Après cette heure, la porte sera fermée, et nul autre objet ne sera admis. On donnera deux heures pour que les exposants puissent placer et libeller leurs articles, et à l'expiration de ce temps, les exposant étant sortis, les juges procéderont à l'examen. Les exposants sont priés d'aider la direction à mettre ce règlement en vigueur.

10. Les juges auront le pouvoir discrétionnaire de ne pas accorder de prix si, dans leur opinion, les articles exposés n'en méritent pas, et ils sont spécialement requis de ne pas perdre de vue ce règlement.

11. Des récompenses sous formes de mentions honorables peuvent être accordées par les juges pour fruits, fleurs, plantes ou autres objets, nouveaux ou rares, d'intérêt spécial, pour lesquels nul prix n'a été offert.

12. Les juges ne pourront être eux-mêmes concurrents dans une classe de produits soumis à leur appréciation.

13. Sur la recommandation des juges ou d'un comité de l'association, les directeurs peuvent accorder un diplôme pour mérite exceptionnel.

14. La décision des juges sera finale.

15. Il ne sera permis à personne, à part les juges, de toucher aux fruits, fleurs et autres articles exhibés, et tout exposant qui sera convaincu d'avoir déplacé un objet, ou d'avoir changé aucune carte perdra le droit, si le comité le juge à propos, de réclamer les prix qui auraient pu lui être accordés.

16. Nulle personne ne sera admise dans le bâtiment de l'exposition pendant que les juges sont à faire leur examen, à moins qu'elle ne soit constituée gardienne par la direction.

17. La société ne sera pas responsable des dommages que les plantes auront pu subir pendant ou après l'exposition, mais tout le soin possible en sera pris.

18. Nul ne sera admis à concourir pour plus d'un prix par section. On ne pourra gagner qu'un seul prix pour un même objet.

19. Tous les articles exposés resteront dans le bâtiment jusqu'à la clôture de l'exposition.

20. Les exposants peuvent effectuer des ventes pourvu que les objets restent en place jusqu'à la fin de l'exposition.

21. On demande aux exposants de bien vouloir déclarer de quel espace ils auront besoin, ou à peu près, dans une classe, sur une table de 3½ pieds de largeur. Les exposants fourniront leurs boîtes pour les fleurs cueillies.

22. Des entrées postérieures peuvent être faites jusqu'au lundi matin précédant immédiatement l'exposition en payant 25 cts pour chaque section.

23. On peut appartenir à la société en payant la somme de \$2.00, pour laquelle on recevra deux billets d'admission à l'exposition.

24. On peut se procurer une liste des prix et tous autres renseignements en s'adressant au secrétaire. Ceux qui s'occupent d'horticulture sont priés de contribuer à l'exposition.

**Classe 67.—Plantes**

SECTION.	1er	2e	3e
909. Plantes de serre, 12 variétés distinctes.	\$6 00	\$4 00	\$2 00
910. " " 6 variétés distinctes..	4 00	2 00	1 00
911. Plantes de feuillage, 12 variétés distinctes.....	6 00	4 00	2 00
912. Plantes de feuillage, 6 variétés distinctes.	4 00	2 00	1 00
913. Begonias, feuillage, 6 " "	3 00	2 00	1 00
914. " chargés de tubercules, 6 variétés distinctes.....	3 00	2 00	1 00
915. Begonias, 4 variétés distinctes en fleurs.	4 00	2 00	1 00
916. Coleus, 12 pots, variétés distinctes....	4 00	2 00	1 10
917. " 6 pots, variétés distinctes.....	3 00	2 00	1 00
918. Dracenas, trois.....	3 00	2 00	1 00
919. " le plus beau specimen.....	2 00	1 00	0 50
920. Fougère, 10 <sup>s</sup> sortes distinctes, étrangères	4 00	2 00	1 50
921. " 6 sortes distinctes, du pays..	3 00	1 50	0 50
922. " le plus beau specimen.....	2 00	1 00	0 50
923. Abutilons, 6 variétés.....	3 00	1 50	0 50
924. Fuchsias, 5 variétés distinctes en fleur.	3 00	1 50	0 50
925. " le plus beau specimen en " .	2 00	1 00	0 50
926. Geraniums zonales, 9 variétés distinctes en fleurs.....	3 00	1 50	0 75
927. Geraniums doubles, 9 variétés distinctes en fleurs.....	3 00	1 50	0 75
928. Geraniums bronzes, 6 variétés.....	3 00	1 50	0 50
929. " tricolores, 4 variétés.....	2 00	1 00	0 50
930. Gloxinias, 6 en fleurs.....	2 00	1 00	0 50
931. " 3 " .....	2 00	1 00	0 50
932. Roses, 6 " .....	4 00	2 00	1 00
933. Œillets, 4 variétés, en fleur.....	3 00	1 50	0 50
934. Heliotrope, le plus beau specimen....	2 00	1 00	0 50
935. Bouvardias, 4 variétés, en fleur.....	3 00	1 50	0 75
936. Réséda, le plus beau specimen.....	2 00	1 00	0 50
937. Palmes, 5 variétés distinctes.....	3 00	2 00	1 00
938. " 3 " " .....	2 00	1 50	0 75
939. " le plus beau specimen.....	2 00	1 00	0 50
940. Orchidées, 4.....	2 00	1 00	0 50

\$2.00,

enseigne-  
ticulture

SECTION.	1er	2e	3e
941. Groupe de plantes 14 pieds carrés, arrangé pour effet .....	12 00	8 00	5 00
942. Corbeil suspendu.....	2 00	1 00	0 50
943. Musc, le plus beau spécimen.....	1 00	0 50	0 25
944. Tubereuses, le plus bel épi.....	1 00	0 50	0 25

## Classe 68.—Fleurs.

SECTION.	1er	2e	3e
945. Astères, 12 différentes .....	\$2 50	\$1 00	\$0 75
946. " 6 " .....	2 00	1 00	0 50
947. Dahlias 24 " .....	4 00	2 00	1 50
948. " 12 " .....	3 00	2 00	1 00
949. " pompons 12 " .....	2 00	1 00	0 75
950. " simples 12 " .....	2 00	1 00	0 75
951. Gladiolus, 12 épis.....	3 00	2 00	1 00
952. " 6 " .....	2 00	1 50	0 75
953. Pensées, 24 différentes.....	2 50	1 00	0 75
954. " 12 " .....	2 00	1 00	0 50
955. Petunias simple, collection de 24 .....	2 00	1 00	0 50
956. " double collection.....	1 00	0 75	0 50
957. Flox drummondii, collection de 18 épis.	1 50	0 75	0 50
958. " perrenial collection, différentes...	1 50	0 75	0 50
959. Roses hybrides 6 différentes, dénommées	3 00	2 00	1 00
960. Roses thé ou noisette 6 variétés déterminées.....	2 00	1 00	0 75
961. Pois d'odeur, collection.....	1 50	0 75	0 50
962. Verveines.....	1 00	0 75	0 50
963. " collection 3 épis.....	3 00	2 00	1 00
964. " giroffé " .....	3 00	2 00	1 00
965. Zinnias .....	1 50	0 75	0 50
966. Plates-band s 4½ pieds par 2 pieds de large.....	5 00	3 00	1 50
967. Bouquet, (prenant en considération l'élégance de sa composition, la qualité des fleurs, le contraste des couleurs et la suffisance du feuillage. La dimension du bouquet n'établit pas son mérite et peut devenir un défaut. Une bordure de papier ne sera pas admise).....	3 00	2 00	1 00
968. Vase ou épergne de fleurs.....	2 00	1 50	1 00
969. Collection de roses.....	2 00	1 50	0 75
970. " de fleurs arrangées pour effet.	3 00	2 00	1 00
971. Devis de fleurs.....	4 00	3 00	1 00

SECTION.	1er	2e	3e
972. " " " pour parterre.....	4 00	3 00	1 00
973. Panier de fleurs arrangés avec goût...	3 00	2 00	1 00
974. Collection de plantes annuelles.....	5 00	3 00	2 00

**Classe 69.—Legumes**

Section	1er	2e	3e
975. Artichauts, assiétée.....	\$1 00	\$0 75	\$0 50
976. Bettes, Turnip blood 6.....	1 00	0 75	0 50
977. Bettes longues, 6.....	1 00	0 75	0 50
978. Petits choux de Bruxelles, 2 épis....	1 00	0 75	0 50
979. Choux d'hiver, 3 têtes.....	1 00	0 75	0 50
980. " de Savoie, 3 têtes.....	1 00	0 75	0 50
981. " rouges " ".....	1 00	0 75	0 50
982. Carottes hâtives 6.....	1 00	0 75	0 50
983. " tardives 6.....	1 00	0 75	0 50
984. Choux-fleurs, 3 têtes.....	1 50	1 00	0 75
985. " le plus beau.....	1 00	0 75	0 50
986. Celeri blanc, 6 pieds.....	1 50	0 75	0 50
987. Celeri rouge, 6 pieds.....	1 50	0 75	0 50
988. Concombre, deux.....	1 00	0 75	0 50
989. Blé d'inde sucré, collection, 6 épis de chaque.....	2 00	1 00	0 75
990. Aubergène (Egg Plant) violet.....	1 00	0 75	0 50
991. " " blanc.....	1 00	0 75	0 50
992. Poireaux, 1 doz.....	0 75	0 50	0 25
993. Oignons, collection, 4 de chaque.....	2 00	1 00	0 75
994. " blancs.....	1 00	0 75	0 50
995. " rouges.....	1 00	0 75	0 50
996. " jaunes.....	1 00	0 75	0 50
997. Panais, 6.....	1 00	0 75	0 50
998. Piment, 4.....	1 00	0 75	0 50
999. Patates, collection, 6 de chaque.....	2 00	1 50	0 50
1000. Patates, 4 variétés.....	1 50	1 00	0 75
1001. " rouges $\frac{1}{4}$ de minot.....	1 00	0 75	0 50
1002. " blanches $\frac{1}{4}$ minot.....	1 00	0 75	0 50
1003. Salsifis, 12.....	0 75	0 50	0 25
1004. Tomates, collection, 3 de chaque....	2 00	1 00	0 75
1005. Navets blancs.....	1 00	0 75	0 50
1006. " jaunes.....	1 00	0 75	0 50
1007. Vegetable marrow.....	1 00	0 75	0 50
1008. Gourde.....	1 00	0 75	0 50
1009. Citrouille, la plus grosse.....	1 00	0 50	0 25
1010. Plat de pois verts.....	1 50	0 75	0 50
1011. Plat de haricots.....	1 50	0 75	0 50

3e	SECTION.	1er	2e	3e
1 00	1012. Collection de légumes.....	5 00	3 00	2 00
1 00	1013. Fines herbes, meilleure collection....	1 00	0 75	0 50
2 00				

## Classe 70.—Fruits

3e	SECTION.	1er	2e	3e
\$0 50	1014. Collection de pommes n'excédant pas 25 variétés, exposée par le cultiva- teur lui-même ; 5 éch. de chaque sorte.....	\$10 00	5 00	00
0 50	1015. Pommes, 12 variétés, (3 d'été, 3 d'au- tomne, 3 d'hiver, de bonne heure, 3 d'hiver, tard, )5 de chaque, dénom- mées.....	8 00	6 00	4 00
0 50	1016. Pommes, 6 variétés, 5 de chaque, dé- nommées, pour le commerce.....	4 00	3 00	2 00
0 50	1017. Pommes, fameuses..... 5 échant.	3 00	2 00	1 00
0 50	1018. " St-Laurent..... "	3 00	2 00	1 00
0 50	1019. " Duchesse..... "	3 00	2 00	1 00
0 50	1020. " Wealthy..... "	3 00	2 00	1 00
0 50	1021. " Alexandre..... "	2 00	1 00	0 50
0 75	1022. " Ben Davis..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1023. " Bethel..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1024. " Bourassa..... "	2 00	1 00	0 50
0 25	1025. " Blue Pearmain..... "	2 00	1 00	0 50
0 75	1026. " Baldwin du Canada.. "	2 00	1 00	0 50
0 50	1027. " Golden Russet..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1028. " Pêches (de Montréal). "	2 00	1 00	0 50
0 50	1029. " Pewaukee..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1030. " Grises..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1031. " Fraises(de Montréal).. "	2 00	1 00	0 50
0 50	1032. " Jaunes transparentes "	2 00	1 00	0 50
0 75	1033. " Jonathan..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1034. " Autres variétés..... "	2 00	1 00	0 50
0 50	1035. Poires, 6 variétés, 5 de chaque, dénom- mées.....	4 00	3 00	2 00
0 25	1036. Poires, 3 variétés, 5 de chaque, dénom- mées.....	4 00	3 00	2 00
0 75	1037. Poires, 1 variété, 5 échantillons.....	2 00	1 00	0 50
0 50	1038. Prunes, collection, 10 échantillons de chaque.....	4 00	3 00	2 00
0 50	1039. Prunes, 2 variétés, 10 échantillons de chaque.....	2 00	1 50	1 00
0 25	1040. Prunes, 1 plateau d'une seule variété, 10 échantillons.....	2 00	1 00	0 75
0 50				

SECTION.	1er	2e	3e
1041. Prunes sauvages de la P. de Q., 10 échantillons.....	1 00	0 75	0 50
1042. Panier de fruits de dessert, le plus beau et plus artistement assorti, pas moins de 12 pouces et pas plus de 2 pieds en aucun sens.....	4 00	3 00	2 00
1043. Panier de fruits cultivés en plein air, le plus gracieux, pas moins d'un pied et pas plus de 2 pieds en aucun sens.....	4 00	3 00	2 00
1044. Raisins cultivés en plein air, 6 variétés, dénommés, 2 grappes de chaque.....	5 00	4 00	2 00
1045. Raisins blancs, cultivés en plein air, 3 variétés, 2 grappes de chaque...	3 00	2 00	1 00
1046. Raisins noirs, cultivés en plein air, 3 variétés, 2 grappes de chaque.....	3 00	2 00	1 00
1047. Raisins rouges, cultivés en plein air, 3 variétés, 2 grappes de chaque...	3 00	2 00	1 00
1048. Raisins blancs, cultivés en plein air, grappe la plus pesante.....	1 50	1 00	0 50
1049. Raisins noirs, cultivés en plein air, grappe la plus pesante.....	1 50	1 00	0 50
1050. Raisins rouges, cultivés en plein air, grappe la plus pesante.....	1 50	1 00	0 50
1051. Raisin (sous le verre), 5 variétés, 1 grappe de chaque.....	\$5 00	\$4 00	\$2 00
1052. Raisin (sous le verre), 2 variétés 1 grappe de chaque.....	3 00	2 00	1 00
1053. Raisin (sous le verre), 2 variétés de de blancs.....	3 00	2 00	1 00
1054. Raisin (sous le verre), 2 grappes d'Hambourg noir.....	3 00	2 00	1 00
1055. Raisin (sous le verre), grappe variété quelconque, une.....	3 00	2 00	1 00
1056. Brugnons, 3 variétés, 5 de chaque...	2 00	1 00	
1057. Pêches, 6 variétés, 3 de chaque.....	4 00	3 00	2 00
1058. Pêches, (plat de).....	3 00	2 00	1 00
1059. Melon d'Eau.....	2 00	1 50	1 00
1060. " Musc.....	4 00	3 00	2 00
1061. " Musc, variété nouvelle.....	3 00	2 00	1 00

## Troisième Division

## MATÉRIEL AGRICOLE

## 1ère SUBDIVISION.

## INSTRUMENTS POUR LA PRÉPARATION DU SOL.

COMITÉ.—MM. P. T. Legaré, président, P. Gagnon, Eug. Chinic, Georges Gagnon, N. Bernatchez, Jos. Gonthier et D. O. Bourbeau.

Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre

*Prix d'entrée : 25 cts chaque*

A la demande de nombreux fabricants les articles de cette troisième division ne sont entrés que *hors concours*. Ils doivent tout de même, comme tout autre article, être le sujet d'une entrée chez le secrétaire, auquel on fera connaître en même temps les dimensions de l'espace requis.

## Classe 71.—Instruments mus par chevaux ou vapeur.

## SECTION.

1062. Arrache pierre.  
 1063. Arrache souche.  
 1064. Charrue à vapeur.  
 1065. " à siège.  
 1066. " à polysole.  
 1067. " à double versoir (Butoir).  
 1068. " sous-sol.  
 1069. " à drainer.  
 1070. " à socle réversible.

## SECTION.

- 1071. Charrue de praire.
- 1072. " à un seul cheval.
- 1073. Cultivateur en fer pour deux chevaux.
- 1074. " en bois.
- 1075. " destructeur de chardons.
- 1076. Herse double à ressort.
- 1077. Herse double en fer.
- 1078. " " " bois.
- 1079. Herse simple à ressort.
- 1080. Herse simple en fer.
- 1081. Herse simple en bois.
- 1082. Semoir à grains par sillons.
- 1083. Semoirs à grain à la volée.
- 1084. Etendeur de fumier.
- 1085. Rouleau en fer.
- 1086. Rouleau en bois.
- 1087. Planteur de blé-d'Inde.
- 1088. Arrosoir de vert de Paris.
- 1089. Houe.
- 1090. Pelle.
- 1091. Divers.
- 1092. Meilleure collection de charrues.—Médaille.

## Classe 72.—Instruments à la main

## SECTION.

- 1092½. Arrache-pierre.
- 1093. Arrache-souche.
- 1093½. Semoir à la volée.
- 1094. Semoir à sillon.
- 1095. Arrosoir de vert de Paris.
- 1096. Instruments de drainage.
- 1097. Tuiles à drains.
- 1098. Une demi-douzaine de bêches.
- 1099. " " de pelles en acier.
- 1100. " " de houes en acier.
- 1101. Semoir de graine de foin ou de trèfle.
- 1102. Rouleau pour pelouse.
- 1103. Fourches bêches.
- 1104. Divers.

2<sup>e</sup> SUBDIVISION.INSTRUMENTS POUR L'ENLÈVEMENT  
DES RÉCOLTES.

## Classe 73.—Instruments mus par des chevaux.

## SECTION.

- 1105. Faucheuse.
- 1106. Moissonneuse.
- 1107. Moissonneuse et faucheuse combinées.
- 1108. Moissonneuse lieuse automatique.
- 1109. Faneuse.
- 1110. Râteau à cheval.
- 1112. Machine à charger le foin.
- 1113. Fourche à poulie à cheval.
- 1114. Arracheur de lin.
- 1115. Arracheur de pois.
- 1116. Machine à récolter les navets.
- 1117. Arracheur de patates.
- 1118. Divers.

## Classe 74.—Instruments à la main.

## SECTION.

- 1119. Faux.
- 1120. Javeliers.
- 1121. Rateaux.
- 1122. Faucheuses pour pelouses.
- 1123. Fourches à foin.
- 1124. Cueilloir à pommes.
- 1125. Divers.

3<sup>e</sup> SUBDIVISIONINSTRUMENTS POUR LA PRÉPARA-  
TION ET L'UTILISATION DES  
PRODUITS.

## Classe 75.—Instruments mus par la vapeur ou des chevaux

## SECTION

- 1126. Machine à battre à vapeur
- 1127. " " avec manège simple.

## SECTION.

- 1128. Machine à battre avec manège double.
- 1129. Hache paille à manège.
- 1130. Coupe-racines à manège.
- 1131. Coupe-racines à manège et à main combiné.
- 1132. Concasseur.
- 1133. Broyeur de blé-d'Inde.
- 1134. Elévateur mécanique.
- 1135. Presso à foin.
- 1136. Presse à cidre.
- 1137. Divers.

## Classe 76.—Instruments à la main

## SECTION.

- 1138. Tarares (cribles).
- 1139. Hache-paille.
- 1140. Eplucheur de blé-d'Inde.
- 1141. Peleur de pommes.
- 1142. Machine et presse à cidre.
- 1143. Evaporateur de fruits.
- 1144. Pelle à grain ( $\frac{1}{2}$  douz.)
- 1145. Fourches à fumier ( $\frac{1}{2}$  douz.)
- 1146. Divers.

## Classe 77.—Ustensile de laiterie, de sucrerie, etc.

## SECTION.

- 1147. Emballages pour exportation.
- 1148. Petites tinettes, pouvant contenir de 5 à 20 lbs de beurre.
- 1149. Boîtes à fromage pour exportation—3.
- 1150. Presse à fromage, avec cercles complets.
- 1151. Baratte.
- 1152. Malaxeur.
- 1153. Outillage complet pour la fabrication du beurre.—Médaille.
- 1154. Etalage de machines à séparer la crème et le lait.—Médaille.
- 1155. Eprouvette à fromage.
- 1156. Eprouvette à beurre.
- 1157. Evaporateur à sucre.
- 1158. Assortiment d'ustensiles à sucre.
- 1159. Extracteur de cire.
- 1160. Extracteur de miel.
- 1161. Ruche (sans abeilles).
- 1162. Divers.

*Quatrième Division***DÉPARTEMENT INDUSTRIEL.**

COMITÉ : — MM. H. Carrier, président ; M. l'abbé O. Audet, J. H. Gignac, A. Rhodes, Gaspard Rochette, Ed. Fitch, A. Gravel, A. Bélanger, Chs. Roy, G. E. Amyot, F. X. Drolet, G. H. Botterel et Félix Gourdeau.

**Faites vos entrées avant le lundi, 3 septembre.**

**1ère SUBDIVISION****MACHINERIES**

*Prix d'entrée : \$1.00 chaque section.*

**Classe 78.—Machines mues par le vent****SECTION**

- 1163. Pour travailler les substances végétales.
- 1164. Pour travailler les substances minérales.
- 1165. Pour travailler les substances animales.
- 1166. Pour usages divers.

**Classe 79.—Machines mues par l'eau.**

- 1167. Pour travailler les substances végétales.
- 1168. Pour travailler les substances minérales.
- 1169. Pour travailler les substances animales,
- 1170. Pour usages divers.

**Classe 80.—Machines mues par la vapeur**

- 1171. Pour travailler les substances végétales.
- 1172. Pour travailler les substances minérales.
- 1173. Pour travailler les substances animales.
- 1174. Pour usages divers.

**Classe 81.—Machines électriques.****SECTION.**

1175. Pour travailler les substances végétales.  
 1176. " " " minérales.  
 1177. " " " animales.  
 1178. Pour usages divers.

**Classe 82.—Machines mues à la main ou autrement.****SECTION.**

1179. Pour travailler les substances végétales.  
 1180. " " " minérales.  
 1181. " " " animales.  
 1182. Pour usages divers.

**2e SUBDIVISION.****OBJETS MANUFACTURÉS.**

Faites vos entrées avant le lundi 3 septembre.

*Prix d'entrée \$1.00 chaque section.*

L'exposant qui désire une espace spéciale peut l'obtenir, si elle est disponible, en l'achetant du secrétaire-trésorier.

**Classe 83.—Meubles et tapisseries.****SECTION.**

1183. Meubles de toutes sortes, garniture de salon, de salle à diner et de chambre à coucher, chaises, tables, manteaux de cheminée, miroirs de cheminée et de trumeaux, matelas, consoles de salon, ouvrages en tapisserie décorative.  
 1184. Papiers teints, veloutés, marbrés, veinés, papiers vernis et émaillés, papiers imitant le bois et le cuir, papiers teints pour décorations, abat-jour et stores, peints ou imprimés, etc.

**Classe 84.—Ustensiles de ménage****SECTION.**

1185. Machines à laver, calandres, tordeuses de linge, cages d'oiseaux, lampes, tamis pour cendres, corniches et autres articles de ménage.
1186. Balais de maïs, pinceaux pour divers usages.
1187. Articles en bois, cuvettes, sceaux, jouets d'enfants, voitures d'express d'agrément, et sleighs pour enfants, brouettes et autres articles en bois.
1188. Machines à tricoter, à bras ou à pouvoir moteur, pour usage de la famille ou pour les fabriques.
1189. Réfrigérateurs à l'usage des familles, des bouchers, des brasseurs, des épiciers, etc.
1190. Coffres de sûreté à l'épreuve du feu et des voleurs, portes de voûtes et serrures à combinaison pour banques.
1191. Balances de comptoir, plate-formes.
1192. Malles, valises, housses, nécessaires de toilette, nécessaires de voyage, et autres articles de même espèce.

**Classe 85.—Constructions et matériaux à bâtir.****SECTION.**

1193. Briques, tuyaux de drainage, ardoise pour toiture, ciments, marbres et granits, pierre taillée et sculptée, etc.
1194. Portes faites à la machine, fenêtres et vénitienes, moulures, visses d'escaliers, et autres ouvrages en bois pour construction.
1195. Décorations à fresque, pièces de centres en plâtre, corniches et consoles, etc., manteaux de cheminée, en marbre et en ardoise-marbrée, etc.
- 1195A. Enseignes peintes, et peintures en imitation de bois, ouvrage en tôle galvanisée pour constructions, et tout autres échantillons d'ouvrages et de matériel de construction.

**Classe 86.—Poêles et fourneaux.****SECTION.**

1196. Poêles de chauffage et de cuisine, fourneaux de cuisine de tous modèles et de toutes grandeurs, poêles à pétrole, à gaz, etc.

**Classe 87.—Grilles, Fournaises.****SECTION.**

1197. Grilles de salon, portatives et fixes, calorifère à air chaud, à la vapeur, à l'eau chaude.

lle est

et de  
iroirs  
ragesillés,  
ions,

**Classe 88.—Fontes et Ustensiles en fer.****SECTION.**

1198. Fontes de toutes sortes, monuments, fontaines, ventilateurs, balustrades, clôtures, roues de chars et autres, fontes pour constructions, pour ponts, pour chars, pour locomotives, chaudronnerie unie et émaillée, garnitures en fonte pour écurie, etc.

**Classe 89.—Tentes, drapeaux, etc.****SECTION.**

1199. Tentes, bannières, drapeaux, lits et équipement de camp, voiles de navires, etc.

**Classe 90.—Cuir, Chaussures, Outils de Cordonniers****SECTION.**

1200. Assortiment de chaussures faites à la main ou par machines, pour hommes, femmes ou enfants.
1201. Cuir de veau, veau-chevreau, vache, doublures en peau de mouton, gants de chevreau, cordovan, cuir à courroies, à semelles, à empeignes, pour décorateurs, pour courroies de transmission, pour harnais, pour la carrosserie.
1202. Formes et embauchoirs, chevilles, clous et rivets.

**Classe 91.—Harnais et matériel de sellerie.****SECTION.**

1203. Harnais de carrosse pour chevaux de trait ou d'express (double et simple), selles, étriers, fouets, carisée pour colliers, couverture de cheval, étoffes pour couvertures, etc.

**Classe 92.—Boyaux de pompes à incendies, Articles en caoutchouc.****SECTION.**

1204. Boyaux de pompes en cuir ou en caoutchouc, courroies de transmission en caoutchouc et en cuir, et toutes espèces d'articles en caoutchouc, ouvrages de fantaisie en cuir, casques et ceintures de pompiers, etc.

**Classe 93.—Appareils de sauvetage pour incendie, de plongeur, pour la conservation de la vie, Yachts, Chaloupes et agrès****SECTION.**

1205. Appareil de sauvetage pour incendies (en opération).
1206. Appareil de plongeur et ses accessoires.

## SECTION.

- 1207. Bateaux de sauvetage et agrès.
- 1208. Appareils de sauvetage.
- 1209. Radeau de sauvetage.
- 1210. Appareils pour mettre à l'eau les bateaux de sauvetage.
- 1211. Modèles de yachts à voile.
- 1212. Chaloupes d'agrément et esquifs.
- 1213. Chaloupes de courses, etc.
- 1214. Canots en bois.
- 1215. Godilles, rames et avirons.
- 1216. Yacht à vapeur.
- 1217. Divers.

**Classe 94.—Carrosses, Sleighs, Wagons. Matériel de carrosserie, etc.**

*Prix d'entrée, 5c chaque voiture.*

## SECTION.

- 1218. Landaus, landaulettes, coupés, broughams, calèches, wagonnettes.
- 1219. Victorias, phaétons à capotes mobiles, rockaway Surrey à deux sièges, ou toute autre voiture à deux sièges.
- 1220. Phaéton, buggy ou charette, à un siège.
- 1221. Fiacre, double ou simple.
- 1222. Wagon d'express, double ou simple.
- 1223. Sleighs doubles ou simples.
- 1224. Sleighs express, doubles ou simples.
- 1225. Corps de voitures, de buggies et de sleighs (non montés), gardes de voitures, capotes de buggy, trains de buggy, roues et matériel de roue, bois recourbé et autre matériel pour voitures, sleighs, etc.
- 1226. Essieux en acier et en fer battu, ressorts pour carrosse, buggy et wagon, et autres ferrures pour voitures.
- 1227. Bicycles et tricycles.
- 1228. Divers.

**Classe 95.—Ferronnerie, Outils, Coutellerie, etc.**

## SECTION.

- 1229. Coutellerie de table, etc., rasoirs, etc.
- 1230. Armes à feu et articles de chasse.
- 1231. Cloches, patins, manches de ligne, lignes et articles de pêche.
- 1232. Clous coupés et pressés, vises, boulons, rivets, etc.
- 1233. Outils de machiniste et de mécanicien-ingénieur.
- 1234. Outils de ferblantiers et de forgerons.
- 1235. Outils tranchants, scies et haches.
- 1236. Bêches, houes, piques, pelles, etc.

## SECTION.

1237. Fourches à foin, à fumier et autres outils agricoles.  
 1238. Faux et tondeuses de pelouses.  
 1239. Serrures et clefs, limes, clous à cheval, et autres articles d'ouvrages en fer, etc.

**Classe 96.—Barrières et Clotures :**

## SECTION.

1240. Specimens de clôtures de fermes et autres.  
 1241. Barrières communes et barrières automatiques.

**Classe 97.—Eclairage et ouvrages en fil métallique.**

## SECTION.

1242. Appareils de toutes sortes pour l'éclairage à l'électricité, au gaz ou à l'huile de charbon.  
 1243. Ouvrage de plomberie.  
 1244. Ouvrages de ferblantiers, et ouvrages en fil métallique.  
 1245. Ouvrages en cuivre.  
 1246. Appareils à chauffage électriques et leurs accessoires.  
 1247. Specimens d'ouvrages de plomberie.  
 1248. Conduit en plomb, plomb de chasse, plomb en feuilles.  
 1249. Chaudronnerie, zinguerie, ouvrages en cuivre et vitrines pour étalage.  
 1250. Toiles métalliques de toute espèce.

**Classe 98.—Orfèvrerie, Joaillerie, Bijouterie, etc.**

## SECTION.

1251. Vaisselle plate et creuse, articles plaqués en argent et en nickel, etc., médailles, chaînes d'or et d'argent, loquets, bracelets, colliers, parures en or pour hommes et femmes, montres, pendules, montures en diamant, or et argent en feuilletés, etc.

**Classe 99.—Ouvrages d'habileté en mécanique**

## SECTION.

1252. Echantillon d'ouvrage de mécaniciens.  
 1253. Echantillon d'ouvrage d'apprentis.  
 1254. Echantillon d'ouvrage d'amateurs.

**Classe 100.—Instruments de musique**

## SECTION.

1255. Orgues, orgues cabinet, de salon ou d'église.  
 1256. Piano, grands, carrés et droits.

## SECTION

1257. Instruments de fanfare en cuivre, à anches et à cordes.

1258. Grosse caisse et tout autre instrument de musique.

**Classe 101.—Instruments et appareils de physique, de chirurgie, etc.**

## SECTION.

1259. Instruments de mathématiques et de génie civil.

1260. Instruments d'optiques, comprenant microscopes et leurs accessoires.

1261. Appareils et cornues chimiques.

1262. Membres artificiels, bandages à hernies et appareils orthopédiques.

1263. Instruments de chirurgie.

1264. Modèles d'inventions.

1265. Appareils électro-thérapeutiques.

1266. Instruments et appareils de chirurgie dentaire.

1267. Divers.

**Classe 102.—Verrerie et faïence.**

## SECTION.

1268. Verre de couleur pour églises et habitations, verre bosselé, verre biseauté, verre à vitre et à miroir, et toutes autres espèces de verreries. Faïences et poteries.

**Classe 103.—Reliure, Imprimerie, Papeterie, etc.**

## SECTION.

1269. Reliure, en cuir ou en toile, dans toutes ses variétés, portefeuilles bourses, articles de fantaisie en cuir.

1270. Impressions de commerce, en têtes de comptes, en têtes de lettres, cartes d'affaires, formules légales, affiches unies, en couleurs et enluminées.

1271. Carton-pâte, carton-paille, papier à écrire, à imprimer et papier-buvard, sacs de papier, papier à envelopper, papier de bois, (pulpé,) etc.

1272. Caractères d'imprimerie, électrotypie, stéréotypie, estampe en caoutchouc ou en métal, etc.

1273. Spécimens de réglures.

1274. Encres à imprimer et à écrire, noire et de couleur.

1275. Ouvrages de lithographie, unis et en couleurs, cartes-affiches, etc.

1276. Écriture à la main, commerciale, enjolivée.

1277. Dessins pour papiers teints, toile cirée, couverts de livres, ébénisterie, vitraux en verre de couleur, etc.

1278. Adresse enluminée.

1279. Gravure sur acier, cachets, etc.

## SECTION.

1280. Cartes de Noël et du Jour de l'an.  
1281. Modèles d'anatomie pour écoles.

**Classe 104.—Epiceries, Comestibles, etc**

## SECTION.

- 1281½. Farine de maïs, empois, farine de blé, de sarrasin, orge mondée et perlée, farine d'avoine, levain artificiel, levure, gâteaux de noces, confiseries de toutes espèces, gâteaux, etc.  
1282. Fruits et végétaux de toutes sortes conservés, séchés ou confits, confitures, gelées domestiques ou de fabriques.  
1283. Viandes de toutes espèces, salées, fumées, conservées en boîtes ou en pots.  
1284. Poissons, salés, séchés ou conservés à l'huile. Collection. Médaille.  
1285. Café, chicorée, cocoa, chocolats, et autres breuvages aromatiques.  
1286. Sucre, (en pains, granulé et jaune), sucre d'érable et sucre de betteraves.  
1287. Cordiaux et sirops.  
1288. Tabacs et cigares.

**Classe 105.—Vins.**

## SECTION.

1289. Etalage de commerce, vins secs, doux et mousseux

**Classe 106.—Produits Chimiques.**

## SECTION

1290. Produits chimiques.  
1291. Préparations pharmaceutiques.  
1292. Dérivés du pétrol, teintures anilines.  
1293. Savons de buanderie et de toilette.  
1294. Colle-forte, gélatine.  
1295. Acides minéraux.  
1296. Peintures sèches et à l'huile, peintures liquides et blanc de plomb à l'huile, etc.  
1297. Huile de lard, huile de pieds de bœuf, et autres huiles animales.  
1298. Huile de lin, crue et bouillie, huile d'éclairage, de graissage, etc.  
1299. Préparations de toilette et de parfumerie.  
1300. Essences de fruits et extraits aromatiques, fruits artificiels, essence aromatique de fruits, etc.  
1301. Verrerie de pharmaciens.  
1302. Extraits fluides de plantes médicinales.  
1303. Drogues et produits chimiques rares.

## SECTION.

1304. Vernis, laques, etc.  
 1305. Bandages médicaux et chirurgicaux.  
 1306. Cirages et autres préparations pour cuirs.  
 1307. Pilules médicinales recouvertes de gélatine ou de sucre, en paquets tels que livrés au commerce.  
 1308. Divers.

**Classe 107.—Articles de laine.**

## SECTION.

1308. Alpacas, couvertes, tapis, droguets, flanelles, châles, et tissus de laine de toutes espèces  
 1309. Casimirs, draps, doeskins, étoffes, naps, draps de pilot, serges, tweeds, draps de laine et de feutre, etc.

**Classe 108.—Ouvrages en laine tricotés. Vêtements et tissus, de manufacture canadienne.**

## SECTION.

1310. Gilets canadiens, chemises et caleçons pour hommes, femmes et enfants; bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfants; gants, mitaines, guêtres, nubias, écharpes, châles, etc.  
 1311. Carquettes en drap, chapeaux en feutre, en soie, etc.  
 1312. Pardessus, (drap canadien).  
 1313. Complets pour hommes et garçons, (drap canadien).  
 1314. Cols, cravates, faux-cols et manchettes.  
 1315. Coiffures de femmes, chapeaux, manteaux gilets, etc.  
 1316. Linge de corps pour femmes et enfants, corsets, etc.  
 1317. Gants, mitaines en chèvre, cuir et laine.

**Classe 109.—Ouvrages en coton.**

## SECTION.

1318. Poches et beam warps.  
 1319. Toile de coton, écrie et blanche.  
 1320. Courtes-pointes de coton, blanches et de couleur.  
 1321. Toile à voile (ducks) et denims.  
 1322. Gingham unis et de fantaisie.  
 1323. Toiles à chemises, barrées ou carreautes.  
 1324. Coutil barré ou carreaute.  
 1325. Assortiment de cotons peints.  
 1326. Coton ouaté, écrie et blanchi.  
 1327. Coton carreaute pour tabliers.  
 1328. Coton croisé, casbans noirs, sateens, jeans.

## SECTION.

1329. Poches en coton croisé, Chester stouts.  
 1330. Mousselines unies et de fantaisie.  
 1331. Fil de coton blanc et de couleur.  
 1332. Coton ourdi pour tapis, coton à tricoter.

## Classe 110.—Tapis, nattes, etc.

## SECTION.

1333. Tapis Union, laine, tapisserie, Brussels et Wilton.  
 1334. Nattes en cocoa, en éclisses, plumeaux, etc.

## Classe 111.—Tissus en lin ou en chanvre.

## SECTION.

1335. Poches, cordages, ficelles et toiles.  
 1336. Chanvre dans ses diverses phases de fabrication, depuis le brin jusqu'à la filasse.

## Classe 112.—Fourrures, etc.

## SECTION.

1337. Fourrures de toutes espèces pour hommes et femmes.  
 1338. Robes et tapis de carioles.  
 1339. Pardessus fait de la fourrure de tout animal domestique.

## 3e SUBDIVISION.

## DÉPARTEMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS.

COMITÉ : Mesdames Frémont, Tessier, P. B. Casgrain, Parent et Sullivan.

*5 entrées ou moins, 50c., plus de 5 entrées \$1.00.*

Toutes les entrées dans ce département devront être faites sur le terrain et les exposants devront aussi apporter avec eux les articles qu'ils désirent exposer, afin-qu'ils soient classifiés correctement.

A cette fin, les surintendants seront dans le département des femmes, le jeudi 6 septembre, et les deux jours suivants.

Les exposants qui ne désirent pas accompagner leurs articles, peuvent les envoyer par Express ou par *Poste aux paquets*, et peuvent être certains qu'ils seront exhibés de la manière la plus avantageuse.

Ces articles seront emballés et retournés à leurs propriétaires dans les trois jours qui suivront la clôture de l'exposition.

Tous les articles seront examinés et jugés le jour précédent l'ouverture de l'exposition. Les ouvrages qui seront entrés et étalés après l'ouverture pourront être exposés mais n'auront droit à aucun prix.

Il ne sera pas permis d'enlever aucun des ouvrages avant 9 a.m., le samedi, 15 septembre.

Les juges auront le droit de ne pas primer un exhibit qui n'aura pas le degré de mérite suffisant, même s'il n'y a pas concurrence.

#### Classe 113.—Art décoratif.

SECTION.	1er	2e
1340. Peinture sur porcelaine.....	\$3	\$2
1341. Peinture sur grès.....	3	2
1342. Peinture sur bois.....	3	2
1343. Peinture sur métaux.....	3	2
1344. Peinture sur miroir.....	3	2
1345. Peinture sur peluche ou satin.....	3	2
1346. Peinture sur feutre ou chamois.....	3	2
1347. Peinture sur ardoise.....	3	2
1348. Peinture sur toile.....	3	2
1349. Peinture sur cartons.....	3	2
1350. Peinture sur étamine.....	3	2
1351. Autres peintures.....	3	2
1352. Fleurs et fruits artificiels, en cire.....	2	1
1353. " " " en papier.....	2	1
1354. " " " en plumes.....	2	1
1355. Tapisseries.....	2	1
1356. Ecrans.....	2	1
1357. Abat-jour.....	2	1
1358. Porte-photographies.....	2	1
1359. Porte-journaux.....	2	1
1360. Porte-musique.....	2	1
1361. Tout objet d'art non déjà mentionné.....	2	1

e brin

ET

livan.

ur le  
qu'ils

## Classe 114.—Ouvrages à l'aiguille et au crochet.

SECTION.	1er	2e
1362. Dentelles en laine.....	\$3	\$2
1363. Dentelles en soie.....	3	2
1364. Dentelles en fil.....	3	2
1365. Dentelles en coton.....	3	2
1366. Broderies en laine.....	3	2
1367. Broderies en soie.....	3	2
1368. Broderies en fil.....	3	2
1369. Broderie en coton.....	3	2
1370. Ouvrages tressés.....	3	2
1371. Ouvrages en tapisserie.....	3	2
1372. Ouvrages en perles.....	3	2
1373. Ouvrages au tricot, laine.....	3	2
1374. Ouvrages au tricot, soie.....	3	2
1375. Ouvrages au tricot, fil.....	3	2
1376. Ouvrages au tricot, coton.....	3	2
1377. Ouvrages au crochet, laine.....	3	2
1378. Ouvrages au crochet, soie.....	3	2
1379. Ouvrages au crochet, fil.....	3	2
1380. Ouvrages au crochet, coton.....	3	2
1381. Ouvrages à l'aiguille, laine.....	3	2
1382. Ouvrages à l'aiguille, soie.....	3	2
1383. Ouvrages à l'aiguille, fil.....	3	2
1384. Ouvrages à l'aiguille, coton.....	3	2
1385. Ouvrages au métier, laine.....	3	2
1386. Ouvrages au métier, soie.....	3	2
1387. Ouvrages au métier, fil.....	3	2
1388. Ouvrages au métier, coton.....	3	2
1389. Ouvrages à la navette, laine.....	3	2
1390. Ouvrages à la navette, soie.....	3	2
1391. Ouvrages à la navette, fil.....	3	2
1392. Ouvrages à la navette, coton.....	3	2
1393. Ouvrages à la main, ficelle.....	3	2
1394. Ouvrages en appliqué.....	3	2
1395. Ouvrages étampés.....	3	2
1396. Ouvrages sur canvas.....	3	2

H

Les  
sectSE  
13

13

SE  
13

14

14

## Cinquième Division.

## HISTOIRE NATURELLE.

## 1ère SUBDIVISION.

## LE RÈGNE ANIMAL.

*Prix d'entrée : 25c pour chaque section.*

Les institutions scientifiques peuvent exhiber, mais hors concours. Les exhibits doivent être la propriété de l'exposant, sauf les exhibits de la section 1409 qui doivent être le produit du travail manuel de l'exposant.

## Classe 115.—Les mammifères.

SECTION.	1er	2e
1397. Collection de mammifères indigènes ou exotiques empaillés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, pas moins de 15 espèces de chaque, . . .	Médaille.	\$3
1398. Collection Ostéologique . . . . .	Médaille.	3

## Classe 116.—Les oiseaux.

SECTION.		
1399. Collection d'oiseaux indigènes, empaillés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques . . . . .	Médaille,	\$3
1400. Collection d'oiseaux de tous les pays, empaillés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques . . .	Médaille.	3
1401. Collection de canaris vivants, correctement nommés et élevés par l'exposant . . . . .	Médaille.	2

SECTION.	1er	2e
1402. Oiseaux indigènes vivants, meilleure collection avec leurs noms vulgaires et scientifiques, pas moins de 12 variétés pour obtenir un prix.....	Médaille.	3
1403. Collection d'œufs d'oiseaux indigènes ou exotiques...	3	2

**Classe 117.—Les poissons.**

SECTION.		
1404. Collection de poissons, de reptiles ou d'amphibies indigènes ou exotiques empaillés ou conservés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques..	4	2
1405. Collection de coquillages indigènes ou exotiques, de terre, d'eau douce ou de mer, étiquetés avec noms scientifiques.....	4	2

**Classe 118.—Les insectes.**

SECTION.		
1406. Collection d'insectes étrangers, comprenant pas moins de 800 espèces pour le 1er prix, et 600 pour le 2ème, classifiées et disposées séparément, étiquetés avec leurs noms scientifiques et celui de la localité d'où ils proviennent.....	Médaille.	5

**Classe 119.**

SECTION.		
1407. Fossiles—collection de fossiles canadiens, classifiés... Médaille.		3
1408. Spécimens d'Histoire Naturelle—collection comprenant des sujets de toutes les classes de la présente subdivision scientifiquement classifiés..... Médaille.		3
1409. Taxidermie—collection spéciale d'animaux empaillés comprenant au moins 20 mammifères et 35 oiseaux, le tout correctement étiqueté, avec noms vulgaires et scientifiques.....		

SEC  
141

SEC  
141

141

141

SEC  
141  
141

2<sup>e</sup> SUBDIVISION

## LE RÈGNE VÉGÉTAL

*Prix d'entrée : 25 cents pour chaque section.*

Les institutions scientifiques peuvent exhiber mais hors concours.

## Classe 120.—Les bois.

SECTION.	1er	2e
1410. Bois indigènes, meilleure collection de bois avec l'écorce et surface polie, pas moins de 75 spécimens pour obtenir le premier prix et 50 pour le second.....	Médaille.	\$3

## Classe 121.—Les herbes.

SECTION.		
1411. Herbages, comprenant le cyprés, collections d'herbes indigènes, convenablement montés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, devant être exhibés dans des cartons.....	Médaille.	3
1412. Fougères et Lycopodes indigènes, correctement étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, et convenablement montés.....	Médaille.	3
1413. Mousses indigènes, hépithiques, lichens, algues et champignons, montés correctement, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques. Cette collection devra être exposée dans des cartons.....	Médaille.	3

3<sup>e</sup> SUBDIVISION.

## LE RÈGNE MINÉRAL.

*Prix d'entrée : 25c. chaque section.*

Les institutions scientifiques peuvent exhiber mais hors concours.

## Classe 122.

SECTION.		
1414. Sel de laiterie.....	Médaille.	
1415. Sel de table.....	"	

## SECTION

1416. Ogres et autres peintures minérales.....	Médaille.
1417. Gypse, brut et calciné.....	"
1418. Marbres et pierres lithographiques non-apprêtés, (6 pouces carrés).....	"
1419. Phosphate de chaux et ses produits, pas moins de 50 livres chaque.....	"
1420. Argile et sable pour la poterie, le moulage ou pour la fabrication du verre.....	"
1421. Ciment pour construction, (l'exposant devra être pré- sent pour en permettre l'essai par les juges).....	"
1422. Amiante et ses produits.....	"
1423. Mica, en masse ou en larges feuilles, étiqueté et avec in- dication de la localité de sa provenance.....	"
1424. Minéral de fer, 6 variétés, ne pesant pas moins de 3 livres chacune.....	"
1425. Minéral de cuivre, gros échantillons, ne pesant pas moins de 3 livres chaque.....	"
1426. Minéral d'or et d'argent.....	"
1427. Minéral de plomb, gros échantillons, ne pesant pas moins de 5 livres chaque.....	"
1428. Plombagine et ses produits, gros échantillons, ne pesant pas moins de 1 livre chaque.....	"
1429. Échantillons de minerais et spécimens géologiques, correctement spécifiés et décrits.....	"
1430. Collection archéologique.....	"

---

*Sixième Division.*

## BEAUX-ARTS, NUMISMATIQUE ET DIVERS.

---

La Compagnie d'exposition avait l'intention d'ouvrir un concours dans les beaux-arts et de primer les meilleures productions dans les peintures à l'huile, dans les aquarelles et dans les dessins. Mais force lui est de

reno  
qu'el  
néan  
inter

SECT  
1431

1432  
1433  
1434

1435

SECT  
1436  
1437  
1438  
1439  
1440  
1441

1442

SECT  
1443

1444  
1445

renoncer à cette idée, pour cette année, parce que le temps lui manque et qu'elle n'a pu réussir à obtenir le local convenable à cette fin. Elle veut néanmoins, dans la mesure du possible, donner une preuve de ses bonnes intentions, en ouvrant un concours dans les classes suivantes :

**Classe 123.—Photographie.**

SECTION.	1er	2e
1431. Portraits, 3 douz. (pleine figure, 1 douz. ; demi-figure, 1 douz. ; buste, 1 douz.).....	\$5	\$3
1432. Portraits, 8 x 10 pouces et au-delà, une douzaine....	5	3
1433. Paysages, 5 x 4 pouces et au-delà, deux douzaines...	5	3
1434. Portraits en double, 1 jeu uni, l'autre jeu coloré, une douzaine de chaque.....	5	3
1435. Paysages de toute grandeur pris par amateurs, deux douzaines.....	Médaille.	5

**Classe 124.—Numismatique, Philatelle.**

SECTION.		
1436. Collection de médailles.....	Médaille.	3
1437. Collection de monnaies.....	Médaille.	3
1438. Collection de jetons.....	3	2
1439. Collection de papier-monnaie.....	Médaille.	3
1440. Collection de timbres-poste.....	Médaille.	3
1441. Collection de timbres du revenu, pas moins de 100 différents.....	3	2
1442. Collection de cachets, de monogrammes, de timbres d'armoiries.....	3	2

**Classe 125.—Objets et ornements indiens.**

SECTION.	1er	2e	3e
1443. Collection de broderies sur écorces, drap, cuir, et autres matériaux.....	\$6	\$4	\$2
1444. Collection de raquettes, crosses, souliers mous.....	8	6	4
1445. Collection de différentes curiosités indiennes.....	6	4	2

# VIDAL, FILS & CIE

*Mécaniciens & Marchands Importateurs:*

---

## LEURS SPÉCIALITÉS SONT LES SUIVANTES :

10. ENGIN WESTINGHOUSE.—Machine la plus parfaite qui existe au monde. le plus économique sous tous les rapports. Le prix d'une machine de 50 chevaux est 25 par cent moins élevé que celui des engins ordinaires ; pas de joints à paqueter, la même huile sert indéfiniment pour lubréfier ; l'entretien est nul.

20. TURBINE VIDAL.—Sur les chutes faibles en eau et une certaine charge, comme 25 pieds au-dessus, cette roue donne un rendement absolu. Elle n'exige pas de contre shaft, pas de roue d'engrenages, pas de radoub. C'est un moteur hydraulique parfait.

30. PLAINEURS A BOIS.—Machines les mieux conditionnées du genre ; elles sont solides, efficaces et faciles à mener. Les prix sont les plus bas du marché.

40. COURROIES EN CUIR.—Trois qualités, d'abord le standard. qui est une courroie à toute épreuve ; puis le No. 1, qui est égal à ce qu'il y a de mieux dans le marché ; enfin, l'agricultural.

50. MOULANGES D'ACIER.—En 1893, 30 moulanges d'acier ont été vendues à l'essai, et pas une seule n'a été retournée. On peut moudre de 25 à 40 minots à l'heure, selon le pouvoir.

60. Gréments de scie rondes et machines à bardeaux, adaptés aux petits et aux grands pouvoirs ; ne sont surpassés par aucune autre machine.

70. Machines agricoles, complètes maintenant dans toutes les lignes, machines les plus améliorées, seront mises à l'épreuve partout durant la saison prochaine.

80. Tours à fer, shafts, ou arbres de lignes, poulies, scies rondes, limes à scie, etc., etc. Toutes espèces de machines et dessins de modèles, fournis sur commandes.

## VIDAL, FILS & CIE,

97-99-101, rue St-Paul, Québec.

J.

D

Marc

M

MM

St-J  
de C

dire  
men

# J. B. RENAUD & CIE.

Marchands de fleurs, de grains et de provisions.

---

**GRANDS EXPORTATEURS**

*DE BEURRE ET DE FROMAGE*

---

Marchands en gros d'Huile et de Verreries, de Faiences.  
du plus haut goût.

---

**MAISON FONDÉE EN 1845**

*par LOUIS et J. B. RENAUD.*

---

**TENUE AUJOURD'HUI PAR**

**MM. GASPARD LEMOINE ET VICTOR CHATEAUVERT.**

---

M. G. LEMOINE, est directeur de la Compagnie du Lac St-Jean, de la Compagnie des chars urbains, de la Banque de Québec, de la Société de Construction Permanente, etc.

M. V. CHATEAUVERT, est membre de la Législature, directeur et ancien président de la Chambre de Commerce, membre de la Commission du Havre, etc.

# HOTEL VICTORIA

*COTE DU PALAIS, QUEBEC.*

*Le plus central de la cité. Prix, \$2 et \$3*

---

## ERRATA.

---

Page 42.—Après le numéro 732, corrigez les autres numéros pour qu'ils fassent suite jusqu'au bas de la page.

Page 45.—Section 834, 2ème prix, lisez \$2 au lieu de \$3.

Page 47.—Ligne 5, lisez sept huitièmes.

---

**" LOYAL ET SANS FRAUDE "**

**DR. ED. MORIN & CIE,** PHARMACIENS  
EN GROS

*48 rue St-Pierre et 338 rue St-Jean, Québec.*

Manufacturiers et importateurs de Drogues, Remèdes brevetés, Parfums et Savons, Articles de toilette, Articles en caoutchouc, etc., etc.

Propriétaires des remèdes du Dr. Ed. Morin.

Le service se fait promptement ; les prix sont raisonnables ; les marchandises sont de première qualité.

---

# HOTEL FLORENCE

**LE PLUS PRÈS DU TERRAIN DE  
L'EXPOSITION.**

**PRIX : \$2 A \$3.**

